

LA CONCESSION ET LA GESTION DES ZONES FRANCHES DÉFINIES

CAP SUR LE MARCHÉ AFRICAIN



L'Algérie qui se prépare à la création de cinq zones franches, dont les travaux de celle de Tindouf sont déjà lancés, a mis en place un cadre réglementaire régissant les modalités de concession et de gestion de ces nouvelles zones.

Lire en page 3

CONTRIBUTION (1^{ère} partie)

L'aide militaire Occidentale à l'Ukraine LE ZUGZWANG



Le zugzwang est une situation dans le jeu d'échecs dans laquelle le joueur n'a aucun mouvement favorable possible - toute action qu'il fera entraînera une détérioration imminente de sa position sur le plateau de jeu. Constatant la déroute que l'armée ukrainienne subit sur les champs de bataille face aux forces russes, les décideurs du camp politico-militaire de l'Occident collectif plongent dans un état de panique opérationnelle collective, les poussant à faire monter les enchères et à prendre une voie sans issue.

Lire en page 5

BÉJAIA

Coup d'envoi
du Salon national
de l'innovation

P2

DÉPASSANT

LES 15.000 PROJETS/AN
414.000 projets
de micro-entreprises
recensés

P4

MONDE

CONTRE LA TENTATIVE
DE L'ENTITÉ SIONISTE
DE CLASSER L'UNRWA COMME
«ORGANISATION TERRORISTE»

La communauté
internationale
interpellée

P10



Education

Plus de 800.000 candidats à l'examen du BEM à partir d'aujourd'hui



1,6% de candidats libres et 53% de filles. Selon le ministère, 1.356 candidats aux besoins spécifiques sont également concernés par cet examen, dont 179 autistes, 104 présentant un léger retard mental, 9 souffrant de la maladie des "enfants de la lune", 7 trisomiques, 233 malvoyants, 395 souffrant d'un handicap moteur et 429 malentendants.

A cela s'ajoutent 552 candidats des Cadets de la nation et 5.003 candidats issus des centres de rééducation.

Toutes les mesures organisationnelles ont été prises pour assurer le bon déroulement des examens nationaux, avec la mise en place d'un dispositif de suivi à plusieurs niveaux, avait affirmé le ministre de l'Education nationale, Abdelhakim Belabed, assurant que "les sujets des épreuves sont puisés dans les cours dispensés en classes durant l'année scolaire".

Comme lors des précédentes années, les centres d'examen ouvriront leurs portes au moins une heure avant le début des épreuves, aucun outil de communication n'est autorisé en salles d'examen et les effets personnels seront déposés dans une salle dédiée.

A noter que pour lutter contre la fraude aux examens nationaux, les pouvoirs publics ont adopté une politique pénale stricte, avec le concours des secteurs de l'Education et de la Justice et des établissements concernés.

Le taux de réussite à l'examen du BEM en 2023 était de 60,97%.

Plus de 800.000 candidats passeront l'examen du Brevet d'enseignement moyen (BEM) à partir d'aujourd'hui, lundi, à travers 3.040 centres

d'examen au niveau national. Les chiffres du ministère de l'Education nationale font état d'un total de 818.439 candidats scolarisés et libres inscrits pour la session de juin 2024 du BEM, dont

Hadj 2024 Arrivée de plus de 9.200 pèlerins algériens à La Mecque

Plus de 9.200 pèlerins algériens sont arrivés à La Mecque jusqu'à vendredi, a-t-on appris auprès de la Mission algérienne du hadj.

Le chef adjoint du Centre de La Mecque, chargé de l'accueil, du logement et des déplacements, Youcef Baroud, a précisé que plus de 9.200 pèlerins algériens étaient arrivés à La Mecque jusqu'à vendredi, dont 7.310 voyageant avec l'Office national du pèlerinage et de la omra (ONPO) et 1.958 avec des agences de voyages.

Dix (10) vols sont attendus samedi à La Mecque en provenance de Médine et de Djeddah, ce qui portera à 11.336 le nombre de pèlerins algériens à La Mecque.

Le premier vol des pèlerins algériens devant accomplir le hadj 1445 de l'hégire (2024) avait quitté l'Aéroport international d'Alger Houari-Boumediène vers les Lieux saints, le 20 mai dernier.

A noter que 41.300 pèlerins algériens seront accueillis à La Mecque cette saison, dont 23.200 pris en charge par l'ONPO et 17.200 par des agences de voyages.

Le transport des pèlerins vers les Lieux saints se poursuivra à partir de 12 aéroports nationaux, à travers 146 vols, dont 88 opérés par Air Algérie, 43 par Saudia Airlines et 15 par Flynas.

Sommet Afrique-Corée Attaf prend part à Séoul aux travaux de la réunion préparatoire

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a pris part, hier, dimanche, à Séoul, aux travaux de la réunion ministérielle préparatoire du Sommet Afrique-Corée prévu les 4 et 5 juin, selon un communiqué du ministère.

Coprésidée par la Mauritanie et la République de Corée, la réunion a porté sur les conclusions les plus importantes qui sanctionneront le Sommet, notamment concernant le renforcement du partenariat Afrique-Corée dans ses différentes dimensions politique, économique, sociale et culturelle, précise le communiqué.

Dans son allocution, M. Attaf a salué "la volonté commune des deux parties africaine et coréenne, de hisser leur partenariat au niveau du sommet", précise le communiqué.

Il a également salué "les initiatives proposées par la République de Corée en vue de structurer sa coopération avec les Etats du continent africain", soulignant l'importance d'adopter le principe de l'Afrique capable de construire son présent et son avenir en tenant compte de la conjoncture particulière que traversent les pays et les peuples du continent, outre l'appui aux solutions de développement issues de l'agenda de l'Union africaine (UA) 2063.

En marge des travaux de la réunion, M. Attaf s'est entretenu avec son homologue mauritanien M. Mohamed Salem Ould Merzouk, dont le pays copréside les travaux du sommet avec la République de Corée, en vertu de sa présidence actuelle de l'Union africaine.

Les deux parties ont évoqué à cette occasion "les questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour du sommet et ont échangé les vues sur les développements de la situation sur les plans continental et régional, ajoute la même source.

Ministère de l'Agriculture-CREA Une convention-cadre signée

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a signé, samedi à Naâma, une convention-cadre avec le Conseil du renouveau économique algérien (CREA) pour la promotion et la relance de l'agriculture algérienne à travers la dynamisation des projets d'investissement agricole.

La convention a été signée par la Directrice générale de l'investissement et du foncier agricoles, Souad Assaous, et le président du CREA, Kamel Moula, en marge des travaux de la Rencontre nationale sur les perspectives d'investissement dans les cultures stratégiques et la valorisation des races locales, organisée sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

La convention a pour objectif d'officialiser la coopération entre les deux parties en matière de relance de l'agriculture algérienne, de renforcement des projets agricoles, notamment stratégiques, d'échange d'informations sur le climat d'investissement agricole et de promotion des investissements dans le secteur.

Les deux parties s'engagent, en vertu de cette convention, à identifier et aplanir les difficultés entravant les projets agricoles, à offrir l'appui nécessaire, à encourager les pratiques agricoles durables et à investir dans la recherche et le développement en matière de techniques agricoles innovantes pour augmenter la productivité.

Béjaia Coup d'envoi du Salon national de l'innovation

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Yacine Merabi, a donné, samedi, à partir de Béjaia, le coup d'envoi du Salon national de l'innovation à travers toutes les wilayas du pays, conviées à suivre la cérémonie organisée au siège de la wilaya, au moyen d'une vidéo conférence.

Cette manifestation, qui va durer trois jours, est un "carrefour d'exposition et d'échange entre les porteurs de projets, notamment les lauréats et les diplômés du secteur et les partenaires économiques", a déclaré le ministre.

"L'objectif du Salon est de développer la culture de l'entreprenariat dans un climat de compétitivité créative", a souligné M. Merabi, expliquant que "l'occasion est de donner l'opportunité aux porteurs de projet de faire connaître leurs produits et de renforcer leurs acquis professionnels pour mieux les développer, d'une part, et d'autres part, pour permettre aux investisseurs locaux de s'en emparer". A ce titre, il a mis l'accent sur la nécessité de focaliser sur les innovations technologiques, seules à même de permettre de relever les défis mondiaux qui s'imposent, a-t-il estimé.

M. Merabi a insisté, dans ce sens, sur la nécessité de s'adapter à l'air du temps, en faisant preuve d'innovation et de création à tous les niveaux, qu'il s'agisse d'idées, de gestion des pro-

jets ou des moyens à mettre en œuvre. Le ministre a, à l'occasion, rappelé les efforts déployés par le secteur afin que ses stagiaires et diplômés autant que l'encadrement, soient au diapason.

Il a, à ce propos, évoqué l'attention "soutenue" accordée à la dynamique de numérisation des activités du secteur, de ses structures et moyens, qui relève d'une stratégie numérique globale qui vise "une grande transformation de tout le système et les méthodes du passé".

Le ministre a saisi l'occasion de sa présence à Béjaia pour se rendre au centre de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA) "Lakehal Younés", où se tient le salon, constatant de visu les promesses juvéniles dans divers domaines scientifiques et économiques.

Beaucoup de projet d'innovation connaissent une réussite remarquable, à l'instar d'une entreprise de cycles et motocycles dont le succès l'a désormais implantée à l'étranger notamment en Côte-d'Ivoire et au Sénégal, selon les explications fournies sur place.

A noter que le Salon national de l'innovation a mis en évidence pas moins d'une trentaine de petites entreprises qui, par leur succès, vont contribuer à la dynamique du développement local.

La concession et la gestion des zones franches définies Cap sur le marché africain

L'Algérie qui se prépare à la création de cinq zones franches, dont les travaux de celle de Tindouf sont déjà lancés, a mis en place un cadre réglementaire régissant les modalités de concession et de gestion de ces nouvelles zones.



Par Farid D.
En effet, un décret exécutif vient d'être publié au Journal Officiel (JO) n° 36. Il s'agit du décret n° 24-168 signé par le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, le 28 mai dernier, qui a pour objet de fixer les modalités de concession de la gestion des zones franches, moyennant une redevance acquittée auprès de l'administration domaniale.

En vertu de ce texte, la zone franche comporte l'ensemble des biens immeubles et meubles, notamment, les infrastructures, les immeubles et les terrains destinés aux activités des opérateurs économiques activant au niveau de cette zone, ainsi que les locaux abritant les services publics. L'implantation géographique de la zone franche, sa délimitation, sa superficie, sa vocation ainsi que les activités dont l'exercice y est autorisé, sont fixées par un autre décret portant sa création, est-il mentionné dans ce texte. Ces zones franches sont destinées aux activités industrielles, commerciales et des prestations de services, notamment l'activité d'exportation. C'est le but principal de l'Algérie qui veut booster ses exportations hors hydrocarbures, tout

en diversifiant son économie nationale. Dans son plan d'action, le gouvernement sous les orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a mis en place une stratégie nationale, en associant les différents acteurs, afin de hisser les exportations hors hydrocarbures, notamment, vers le continent africain, et d'atteindre les 30 milliards de dollars à l'horizon 2029. Un objectif «réalisable» nécessitant le renforcement des investissements et un déploiement sur les marchés internationaux, dont ceux africains notamment. Le choix d'aller conquérir des parts sur le marché africain, dont les échanges sont actuellement infimes, a été bien étudié, se basant sur des études économiques. En effet, la proximité géographique et le développement d'infrastructures de base (routes et lignes aériennes et maritimes), en plus de zones franches qui seront implantées avec cinq pays frontaliers, à savoir, la Mauritanie, le Mali, le Niger, la Libye et la Tunisie, le produit «made in Algeria» inondera les marchés africains et dont la demande est en pleine croissance. À cet effet, une première zone franche sera bientôt opérationnelle. Il s'agit de la « zone franche commerciale de Tindouf» des-

tinée aux activités commerciales, notamment l'activité d'exportation. À travers cette «fenêtre» commerciale, les opérateurs économiques algériens veulent doubler nos exportations vers la Mauritanie et aller surtout à la conquête de la région de la CEDAO, dont plusieurs opportunités d'affaires sont offertes. Ainsi, la coopération avec les pays de cette région comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire, sera également une occasion pour l'Algérie de s'approvisionner en matières premières de plusieurs intrants nécessaires aux industries de transformation. Donc, le renforcement de la coopération interafricaine ne pourrait qu'être bénéfique pour l'Algérie qui œuvre au renforcement de ses relations avec les pays du continent, en contribuant à son développement.

Une concession pour une durée de 65 ans renouvelable

Par ailleurs, et selon les dispositions de ce décret, c'est l'Etat qui prend en charge l'élaboration des études relatives à l'aménagement de la zone franche et la réalisation des infrastructures portant sur son relai aux divers axes du transport, son raccordement aux divers réseaux, sa clôture et la

mise en place des installations nécessaires au niveau des accès de contrôle, lit-on dans l'art 4 de ce décret.

S'agissant de la gestion de la zone franche, elle est concédée par le ministre chargé du commerce au profit d'un établissement public à caractère industriel et commercial en tant que concessionnaire qui doit s'acquitter d'une redevance versée annuellement et sur la base d'un cahier des charges et d'une convention élaborés, dont des modèles-types ont été annexés au présent décret.

La gestion de la zone franche est concédée pour une durée maximale de soixante-cinq (65) ans renouvelable pour une durée n'excédant pas cette durée, est-il précisé dans le même décret. Elle peut être renouvelée pour une durée qui n'excède pas cette durée, à la demande des parties ou de celle de l'une d'elles, une (1) année avant l'échéance. En outre, la concession peut être résiliée à tout moment dans les cas suivants : « à la demande des parties ou d'un commun accord et, dans ce dernier cas, les conditions, les procédures et les conséquences qui en découlent sont fixées dans l'accord de résiliation ; pour l'inexécution des clauses contractuelles par le conces-

sionnaire après deux (2) mises en demeure notifiées par l'autorité concédante demeurées infructueuses. Dans ce cas, il en supporte la responsabilité et n'ouvre droit à aucune indemnisation ; avant l'entame de toutes procédures de résiliation, une première mise en demeure est notifiée au concessionnaire par voie d'huissier de justice, à l'adresse mentionnée dans l'acte de concession».

Le même décret stipule, dans l'art 12, que le concessionnaire prend en charge, à l'intérieur de la zone franche, les travaux d'aménagement nécessaires, conformément au plan d'aménagement de la zone franche, se rapportant, notamment, à l'aménagement des voiries et des parkings ; au raccordement aux différents réseaux d'énergie, de communication et d'eau ; à la construction des immeubles dédiés à l'activité de gestion de la zone franche et de prestations de services, ainsi que ceux destinés aux activités des opérateurs économiques.

Mise en place d'un comité national consultatif de zone franche

En vertu de l'Art 15, « le concessionnaire dispose d'un droit exclusif de jouissance sur les biens immeubles et meubles mis à sa disposition dans le cadre de la concession, ainsi que sur les biens qu'il réalise lui-même » et qu'il « met à la disposition des opérateurs économiques, ces biens et leur assure toutes les conditions appropriées qui leur permet de bénéficier du droit de jouissance et leur garantit la non opposition des tiers à l'exploitation ».

Le décret prévoit également la création d'un « comité national consultatif de zone franche présidé par le ministre chargé du commerce et/ou son représentant » qui émet un avis, entre autres, concernant, « la modification de l'implantation géographique de la zone franche, de sa délimitation, de sa superficie, de sa consistance, de son fonctionnement et sa vocation ainsi que des activités dont l'exercice y est autorisé ». Il émet également un avis concernant « le projet du plan d'aménagement de la zone franche ; les délais de réalisation de travaux d'aménagement ; l'évaluation de l'impact de l'activité de la zone franche sur l'économie nationale et la proposition de création de nouvelles zones franches ».

A. R.

Dépassant les 15.000 projets/an 414.000 projets de micro-entreprises recensés

Le dernier bilan de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA) fait état de 414.000 projets de micro-entreprises recensés à ce jour, soit une moyenne dépassant les 15.000 projets/an, a indiqué le directeur général de l'Agence, Bilal Achacha.

Par Farid D.

S'exprimant en marge d'une journée consultative organisée par l'antenne de l'Agence Alger-Sud en collaboration avec les autorités locales, consacrée à la présentation de quelques expériences réussies dans le domaine des micro-entreprises, le Directeur général a précisé que l'Agence avait identifié, après tant d'années d'expérience, les points positifs et négatifs permettant de construire une nouvelle vision.

Cette vision porte sur la qualité des micro-entreprises en œuvrant, dans un premier temps, en coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique, dans le cadre de conventions bien définies, à garantir une formation de trois semaines aux gérants des micro-entreprises avant la création de l'entreprise.

La deuxième étape consiste à œuvrer avec le ministère de la Formation professionnelle au renforcement de l'esprit entrepreneurial chez les jeunes et à assurer la formation avant de s'orienter vers l'Agence. La nouvelle vision prévoit, en outre, la formation obliga-



toire au niveau des universités et des centres de formation en sus d'une étude plus efficace des projets, tout en évaluant l'idée du porteur de projet et la rentabilité du projet. Il s'agit également de renforcer le rôle de la femme en matière d'entrepreneuriat et de tirer

profit des anciennes expériences pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie qui tient compte des besoins des entrepreneurs pour le développement de leurs entreprises et l'augmentation des financements à travers un programme spéciale, indique M. Achacha. Aussi, plusieurs

programmes seront tracés en matière de sous-traitance tout en développant des solutions en faveur des micro-entreprises qui seront également connectés aux grandes entreprises et aux fonds d'investissement, en vue d'une meilleure durabilité à même de leur

permettre d'étendre leurs investissements et de se diriger vers l'exportation. De son côté, le wali délégué de la circonscription administrative de Baraki, Bertima Abdelouhab, a affirmé la volonté des autorités locales d'apporter le soutien nécessaire à la NESDA en vue d'améliorer le climat d'investissement pour les jeunes et promouvoir l'expérience des micro-entreprises. Les Hautes autorités ont donné des instructions pour contribuer au développement de l'esprit entrepreneurial et de permettre aux jeunes de créer des micro-entreprises durables, capables de créer l'emploi et contribuer au développement de l'économie nationale, a soutenu le wali délégué. Cette journée a été une occasion pour ces gérants d'entreprises réussies, en vue de présenter aux cadres de l'Agence et aux responsables locaux leurs expériences et leurs préoccupations majeures. Le DG de l'Agence a inspecté, en compagnie du wali délégué, des échantillons de différents produits présentés dans une exposition tenue en marge de cette rencontre. Ils ont également regardé un documentaire de 15 minutes sur les expériences de certaines entreprises réussies dans différents domaines.

F. D./agence

AAPI

Lancement «prochain» de la réalisation de 21 projets structurants dans plusieurs wilayas

Le Directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache, a annoncé, samedi depuis la wilaya de Naâma, la signature, jeudi dernier, de 21 décisions finales d'octroi de foncier économique destiné à la réalisation de projets d'investissement, d'où le lancement prochain de la réalisation de projets structurants au niveau de plusieurs wilayas. M. Rekkache s'exprimait à l'occasion de la rencontre nationale sur les perspectives de l'investissement dans les cultures stratégiques et la valorisation des races locales, organisée à la wilaya de Naâma, sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et sous la supervision du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire et du ministère de l'Agriculture et du Développement rural, en présence de membres du Gouvernement, de walis et d'organisations patronales, ainsi que d'agriculteurs et de professionnels. Ces projets qui «seront lancés très prochainement», vont changer le visage des wilayas concernées, dont Annaba, Bouira, Béjaïa et Mostaganem, soulignant l'attachement à la répartition de ces projets sur différentes régions du pays, a précisé M. Rekkache. Après

avoir présenté les facilitations et avantages décidés par l'Etat au profit des investisseurs, M. Rekkache a fait état de 7.369 projets d'investissement, dont 179 au niveau du guichet des grands projets et de 126 projets liés aux étrangers, et ce, depuis le début des activités de l'Agence le 1er novembre 2022 jusqu'au 26 mai dernier. Quant à la wilaya de Naâma, le DG a fait savoir que cette wilaya bénéficiera d'un «méga-projet» pour la fabrication des roues des grands engins, affirmant que le projet se trouve «aux dernières étapes des négociations». Dans le même contexte, un contrat de concession a été remis, ce jour, en marge de la rencontre nationale, au profit d'un investisseur privé, qui réalisera un projet de transformation du papier, sur une superficie totale de 30 hectares, et ce, au niveau de la zone industrielle de Harchaïa dans la wilaya de Naâma. A cet égard, M. Rekkache a relevé que ce projet avait été enregistré au niveau de l'Agence, jeudi, et que l'investisseur avait reçu le contrat de concession «après 2 heures et 30 minutes seulement de l'enregistrement, un record inédit en termes de durée», grâce notamment à coordination avec la direction des Domaines et la Direction générale des impôts (DGI).

APS

Investissement agricole dans le sud Quelque 450.000 hectares transférés à l'agriculture saharienne terres sahariennes

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a transféré quelque 450.000 hectares à l'Office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes (ODAS), en vue d'assurer les assiettes foncières nécessaires à la réalisation des projets d'investissement intégrés dans les wilayas du sud, a indiqué samedi depuis Naâma le ministre du secteur, Youcef Chorfa.

La déclaration du ministre a été faite à l'occasion de la Rencontre nationale sur les perspectives d'investissement dans les cultures stratégiques et la valorisation des races locales, organisée par la wilaya de Naâma sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et sous l'égide des ministères de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, et de l'Agriculture et du Développement rural, en présence de membres du Gouvernement, de walis, ainsi que de représentants d'organisations patronales, d'agriculteurs et de professionnels.

Le ministère de l'Agriculture

s'emploie à mettre à disposition les assiettes foncières nécessaires à la réalisation des projets d'investissement intégrés dans les wilayas du sud, a souligné M. Chorfa, précisant qu'à ce titre "quelque 450.000 hectares ont été transférés à ce jour à l'ODAS, répartie sur 54 périmètres, dont 46 ont été cédés à des opérateurs". Le ministre a rappelé, dans ce cadre, que son département avait recensé un potentiel foncier de 1,5 million d'hectares pouvant être mis en valeur et attirer des projets d'investissement intégrés dans le sud, et ce, après avoir examiné les études techniques et les cartes réalisées par les différents services compétents en vue de déterminer les périmètres pouvant accueillir des projets d'investissement intégrés.

Le foncier agricole est incontournable pour la concrétisation du Plan découlant des engagements et des orientations du président de la République, du plan d'action du Gouvernement et de la stratégie sectorielle du ministère de l'Agriculture, visant à répondre aux besoins alimentaires, notamment ceux de large

consommation et à renforcer, ainsi, la sécurité alimentaire, a soutenu M. Chorfa.

Ce Plan comprend les unités de production agricole nouvellement créées, après la restructuration des fermes pilotes, et dédiées à la production et au développement des filières stratégiques (légumineuses, intensification des semences, graines oléagineuses et arbres résistants), a-t-il ajouté.

Ces unités relevant de l'Etat, qui couvrent une superficie agricole totale exploitable de plus de 114.000 hectares, seront "un moteur pour la relance de ces filières", d'autant qu'un plan agricole spécifique sera défini pour chaque unité afin de garantir la réalisation des objectifs fixés en la matière, a-t-il estimé.

L'autre élément incontournable de ce Plan a trait à l'élaboration d'une cartographie des atouts agricoles (sol, eau) au niveau des wilayas steppiques des Hauts Plateaux et des wilayas du Sud, et ce, en coordination avec les secteurs concernés et les organismes techniques nationaux spécialisés dans ce domaine, a ajouté M. Chorfa.

R. N./agence

L'aide militaire Occidentale à l'Ukraine

Le zugzwang

Le zugzwang est une situation dans le jeu d'échecs dans laquelle le joueur n'a aucun mouvement favorable possible - toute action qu'il fera entraînera une détérioration imminente de sa position sur le plateau de jeu.



Par Oleg Nesterenko (*)

Constatant la déroute que l'armée ukrainienne subit sur les champs de bataille face aux forces russes, les décideurs du camp politico-militaire de l'Occident collectif plongent dans un état de panique opérationnelle collective, les poussant à faire monter les enchères et à prendre une voie sans issue.

Les mythes et la réalité

De même que durant la seconde guerre mondiale, quand la quasi-intégralité des pays composant l'Union Européenne d'aujourd'hui a grandement participé à l'effort de guerre en faveur de l'Allemagne nazie lors de l'invasion de l'URSS - ces mêmes pays, le monde anglo-saxon en plus, sont en train de produire un effort de guerre face à Moscou, un effort d'envergure jamais vu dans le monde depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Néanmoins, constatant l'insuffisance des aides accordées à l'Ukraine pour contrer efficacement l'initiative militaire russe, dès février 2022, les responsables politiques ukrainiens et ceux des pays de l'OTAN essaient de la combler en faisant une preuve remarquable dans le domaine de la communication et de la propagande destinées non seulement à l'opinion de leur propre électeurat, mais également à la Russie et ses alliés, afin d'essayer de les décourager dans la poursuite des démarches qu'ils entreprennent.

Les campagnes de communication ont été fort nombreuses et se sont enchaînées, l'une après l'autre. L'une des dernières et celle du mois de mars, quand le président tchèque Petr Pavel a annoncé la disponibilité de près de 800.000 obus qui pourraient être livrés à l'Ukraine « dans les semaines à venir ». Le monde a retenu son souffle en attendant l'apparition de cette manne venue de nulle part et en supposant l'existence d'un re-

doutable potentiel militaro-industriel dissimulé jusqu'à présent. Forte a été la déception des bénéficiaires de la fameuse livraison, heurtés à la réalité à terme des semaines écoulées : la campagne de communication tchèque, comme tant d'autres avant elle, s'est avérée tout à fait mensongère.

Toutefois, il faut faire preuve d'indulgence envers le président de la République Tchèque qui a, vraisemblablement, tout simplement confondu la réalité d'aujourd'hui avec le « glorieux » passé de l'état qu'il dirige. Notamment, selon les statistiques allemandes, par exemple pour l'année 1944, la Tchécoslovaquie a belle et bien été l'un des éléments-clés dans l'approvisionnement militaire de la première puissance militaire de l'Europe. Celle du III^{ème} Reich. Non seulement chaque mois (i) de l'année 1944 les 857 usines d'armements tchèques ont livré aux nazis plus de 600.000 obus d'artillerie et 900.000 obus antiaériens, mais en plus près de 800 wagons ferroviaires de bombes aériennes, 1000 tonnes de poudre et 15 millions de cartouches. Sans compter une énorme quantité de chars, d'avions, de canons, d'armes légères (30.000 fusils, 11.000 pistolets, 3.000 mitrailleuses) et de tant d'autres matériels et équipements militaires indispensables dans la grande lutte contre les ennemis du « Reich de 1000 ans ».

Le président Petr Pavel devrait se réconcilier avec la réalité : au moment de l'invasion de l'URSS en 1941, quand son pays était capable d'assurer 1/3 du total d'armes et de munitions mises à disposition des forces armées nazis - ce moment est bien révolu.

De son côté, contrairement à ses homologues occidentaux, la Fédération de Russie a toujours eu tendance à ne pas abuser des outils propres aux professionnels du marketing et à rester dans le réel, en faisant même sous-estimer ses propres capacités et en les dévoilant que sur la base des faits accomplis. Aujourd'hui, la Russie produit dans les 250.000 obus par mois, soit près de 3 millions par an, ce qui est, pratiquement le triple des capacités de production d'obus par l'ensemble des pays du bloc « atlantiste ». Ceci est, d'une part, selon les renseignements de l'OTAN et non pas les déclarations russes et, d'autre part, cette information ne prend pas en compte ni les livraisons de munitions des pays-partenaires de la Russie, dont



les volumes sont inconnus, mais estimés comme très considérables, ni le fait que l'industrie militaire russe n'est qu'au stade de son déploiement, avec le pic de production prévu pour l'année 2025.

Ceci est toujours selon les renseignements de l'OTAN, cités, notamment, par la CNN qui n'a jamais eu tendance à surestimer les capacités de Moscou. La réalité concernant les capacités de production et de l'accès à des munitions par les Russes peut donc être encore plus désagréable pour leurs adversaires.

Une autre réalité soigneusement minimisée par les pouvoirs occidentaux auprès de leur public - une réalité sans équivoque : durant la seconde guerre mondiale, la Russie a engagé 60% de son PIB pour importer face à l'Allemagne nazie et ses suppléants. Aujourd'hui, sans rappeler le fait que l'économie russe se porte incomparablement mieux par rapport à ce qui était prévu même dans les prévisions les plus pessimistes des « otaniens », que ses finances publiques continuent à être seines et que la dette publique est négligeable ; sans rappeler que la Russie est tout, sauf isolée sur la scène internationale ; que l'industrie de l'armement russe a démultiplié sa production par 3 en un an - je tiens à rappeler : à ce jour, la Fédération de Russie n'a engagé que 6% du PIB dans l'effort de guerre face à l'Otan sur le territoire de l'Ukraine, soit 10 fois moins que par le passé face au na-

zisme.

La raison de la non-augmentation supplémentaire de la part du PIB vis-à-vis du conflit en Ukraine est très simple : les algorithmes démontrent qu'il est nul besoin de le faire pour arriver à des objectifs préétablis.

Néanmoins, en cas de nécessité absolue, ce n'est pas la fabrication de centaines, mais de milliers de chars et d'avions de combat de la dernière génération par an qui peut, industriellement, être mise en place dans des délais relativement restreints. De même, cela sera non pas des centaines de milliers, mais des millions de soldats supplémentaires au front - ce qui n'est pas une mission impossible avec une population supérieure à 146 millions d'habitants.

Le 24 avril, le président américain Joe Biden a approuvé le projet de loi sur l'allocation de l'aide militaire à l'Ukraine à hauteur de 56 milliards d'euros. De son côté, le Kremlin a adapté son économie aux besoins militaires, en augmentant ses dépenses de défense de 3,9% en 2023 à 6% du PIB pour l'année 2024.

L'agence Bloomberg, (<https://www.bloomberg.com/news/articles/2023-09-22/russia-plans-huge-defense-spending-hike-in-2024-as-war-drags-on>) en faisant référence à des copies de projets de plans budgétaires russes, indique que les dépenses de défense de Moscou ont augmenté de 6,4 billions à 10,8 billions de roubles -

soit près de 106 milliards d'euros. Dans l'année 2021 d'avant-guerre, les dépenses de défense de Moscou étaient 2,5 fois inférieures à celles d'aujourd'hui.

A titre de comparaison, en France, la loi de programmation militaire 2024-2030, promulguée en août 2023, prévoit 413 milliards d'euros de dépenses de défense sur les sept prochaines années.

Afin de ne pas commettre d'erreur lors de l'évaluation de la parité et de la proportionnalité des investissements dans le secteur de défense en général et, dans le conflit en Ukraine, en particulier, il est important de prendre en compte un élément-clé : si l'industrie militaire occidentale est régie, principalement, par la recherche des profits - de la même manière que l'industrie civile - la situation dans ce secteur est radicalement différente en Russie. L'intégralité des entreprises de Défense se situent directement sous le contrôle de l'Etat, ce qui permet, entre autre, d'avoir des coûts finaux de fabrication divisés par 5, voir par 10 par rapport à ceux des entreprises occidentales, et ceci est pour la même gamme d'armes et de munitions fabriquées. 10 milliards d'euros investis dans la confrontation par Moscou valent incomparablement plus que les mêmes 10 milliards investis par l'adversaire.

Il est tout à fait certain que si les fondements militaro-industriels de l'actuelle coalition antirusse étaient basés sur autre chose que sur le dégageant de marges bénéficiaires considérables attachées à la production et vente d'armes et de munitions, Kiev pourrait bénéficier des livraisons de ces derniers d'une manière bien plus conséquente que celle qu'on a connu dès 2014, en vue de la préparation de la guerre contre la Russie sur le territoire de l'Ukraine, et même plus conséquentes que celles qu'on connaît depuis février 2022 - le moment du déclenchement des hostilités par la Russie en anticipation des initiatives militaires ukrainiennes occidentales à venir.

O. N.

(*) Président du CCIE (www.c-cie.eu)

(Ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris; ancien directeur de l'Institut de la Reconstruction Anthropologique)
La suite dans notre édition de demain

Pour vos reportages photos & vidéo
Vos films d'entreprise et spots publicitaires

Adressez-vous à Salya.com
salyacomdz@gmail.com

www.salya-dz.com
Tel: 0661.23.86.86

Salya.com
COMMUNICATION ÉDITION & PUBLICITÉ

Au profit des agro-investisseurs

Lancement d'un programme d'installation de stations d'énergie solaire

La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fazia Dahlab a affirmé, samedi à Nâama, que son département ministériel a mis en œuvre un programme portant sur le montage de stations d'énergie solaire destinées aux agriculteurs et investisseurs activant dans le domaine des cultures stratégiques, pour l'irrigation de 3.000 hectares de terres agricoles éloignées du réseau d'énergie électrique.



La ministre a indiqué, dans une intervention lors du colloque national "Nâama: perspectives prometteuses pour l'investissement dans les cultures stratégiques et le développement des races locales", organisée sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, que le financement de ce programme s'effectue conjointement par le

ministère de l'Environnement et de l'Energie renouvelable à hauteur de 50% du coût de chaque station, et le bénéficiaire. Elle a fait part également du lancement d'un appel pour manifestation d'intérêt afin de recenser les agriculteurs et les investisseurs intéressés par le programme, et ce, à travers la plateforme du ministère et de ses directions dans les wilayas concernées, soulignant que l'ap-

pel s'étale jusqu'au 13 juin courant, pour procéder à l'étude de l'ensemble des demandes et les classer suivant les priorités en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, avant d'entamer les travaux de réalisation. Mme Dahlab a, par ailleurs, mis en relief l'importance de l'investissement scientifique pour le développement de solutions innovantes en vue de préserver la

ressource naturelle et sa gestion dans les régions du Grand Sud et des Hauts-plateaux, soulignant que l'organisation de cette rencontre dans la wilaya de Nâama a pour objectif de proposer des solutions concrètes aux défis auxquels fait face l'agriculture dans ces régions et l'intérêt à accorder aux espèces et races locales en vue de leur préservation et pour profiter de leur capacité à s'adapter, pour consolider les pratiques

"amis de l'environnement". La ministre a appelé, d'autre part, à une étroite collaboration entre les décideurs, les chercheurs, les agriculteurs, les éleveurs, les associations et les élus locaux, à intensifier les échanges de connaissances et de points de vue, en plus de la concertation dans le domaine de renforcement des capacités des systèmes environnementaux à travers les zones sahariennes, les Oasis et les Hauts-plateaux et de la lutte contre les changements climatiques afin de consolider les efforts et les mesures allant dans ce sens prises par les différents secteurs, notamment ceux de l'agriculture, de l'hydraulique, de l'énergie et des mines. Elle a rappelé, dans cet ordre d'idées, l'élaboration d'outils de planification relatifs aux activités inhérentes à la protection des systèmes écologiques et leur pérennité, dans le but d'assurer la protection de l'environnement saharien considéré comme étant le lieu de diverses espèces de biodiversité dont les races animales locales qui constituent une solution potentielle aux problèmes imposés par les changements climatiques, dans le cadre de l'intérêt accordé par son département ministériel pour la concrétisation des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune et l'application des engagements de l'Algérie dans le cadre des efforts de la communauté internationale pour atténuer les émissions des gaz à effets de serre.

Mila

Plus de 40 exposants au Salon de wilaya de l'innovation

Plus de 40 exposants, stagiaires et diplômés des Centres de formation professionnelle de la wilaya de Mila, participent depuis samedi à l'Institut national spécialisé "Larbi Ben-M'hidi", au Salon de wilaya de l'innovation placé sous le slogan "Notre empreinte dans le monde de l'innovation". Les participants à cette manifestation mise sur pied par le secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels, présentent une série de projets novateurs parmi lesquels la transformation de résidus plastiques en carburant, le recyclage et la transformation des déchets de charbon et la récupération et la valorisation des huiles de friture dans l'industrie du savon. Le Salon qui se poursuivra jusqu'à

lundi prochain, vise à mettre en exergue les idées innovantes des stagiaires et des diplômés des centres de formation de la wilaya et à les porter à la connaissance des opérateurs économiques dans la perspective de leur trouver des débouchés en vue, éventuellement, de les produire industriellement et de les commercialiser, a indiqué la directrice du secteur, Samira Benelmadjat. Le Salon constitue également l'occasion d'échanger des expériences et d'approfondir les connaissances dans le domaine de l'innovation entre les acteurs des 16 clubs de créativité et d'innovation du secteur à travers les différents centres de formation de la wilaya où ils bénéficient de l'accompagnement des enseignants, selon la même responsable.

Oran

Rencontre sur l'intelligence artificielle et la santé numérique

L'université d'Oran 1 "Ahmed Benbella" a organisé, samedi, la 4e édition du congrès international sur l'intelligence artificielle, la santé numérique et la technologie, qui a regroupé une centaine d'enseignants, d'étudiants, de professionnels et de représentants d'entreprises spécialisées dans ce domaine, a-t-on appris de cet établissement de l'enseignement supérieur. Cette rencontre scientifique qui aborde l'intelligence artificielle, la santé numérique et la technologie de pointe, les données et les technologies d'information et de communication vise à proposer des solutions et des outils technologiques qui concernent la santé, a-t-on indiqué dans un communiqué de

l'université. Cet événement a été organisé par la faculté des sciences exactes et appliquées de l'université d'Oran 1, l'agence thématique de recherche en sciences de la santé et de la vie et l'université de Paris-est Créteil (France), a-t-on fait savoir de même source, soulignant que cette rencontre, organisée sous le slogan "intelligence artificielle et santé électronique" représente aujourd'hui "un espace important pour tous ceux intéressés de manière directe ou indirecte par l'intelligence artificielle et la santé". L'édition de 2024 de ce colloque vise aussi à renforcer le savoir-faire des étudiants en intelligence artificielle appliqué sur la santé, ainsi que la coopération entre

les parties prenantes du monde académique, sociale et économique et inciter à l'innovation et à la gestion des affaires dans le domaine de la santé numérique. Cette édition est organisée en deux parties, la première le 1 et 2 juin sous forme d'ateliers pratiques permettant aux étudiants de génie médical spécialisés en technologies sanitaires de l'université d'Oran 1 de s'imprégner des techniques d'intelligence artificielle comme part de leur entraînement pratique. La deuxième partie est prévue le 3 juin pour débattre des moyens de création d'un système environnemental régional des applications numériques et technologiques en lien avec la santé.

France

L'état, plus gros créateur de contrats précaires du pays

Le 9 avril dernier, le ministre de la Fonction Publique Stanislas Guerini a annoncé vouloir « lever le tabou du licenciement » en s'attaquant à « l'emploi à vie » des fonctionnaires. Plus récemment, il a surenchéri en déclarant vouloir « flexibiliser » le service public en supprimant les catégories A, B et C. Des sorties chocs qui ciblent un mythe : celui de l'agent public surprotégé, un nanti parmi les travailleurs. Si la sortie du ministre fait évidemment réagir les syndicats et la gauche qui craignent la disparition d'un pilier de la fonction publique, la logique libérale du management et du recrutement des agents dissuade les travailleurs de vouloir s'engager pour le bien public. Alors que l'exécutif veut s'attaquer à la sécurité de l'emploi, les agents s'inquiètent de voir l'un de leurs derniers avantages s'évaporer.

D Par Louis Arena
e corporations au service de l'ancien régime à des situations très changeantes depuis la Révolution, le statut du fonctionnaire est le résultat de multiples transformations et adaptations qui aboutissent, sous l'influence du Parti communiste et de la CGT en 1946 à une loi (n° 46-2 294 du 19 octobre 1946) posant les bases d'une réglementation socialement avantageuse pour les fonctionnaires. Le fonctionnaire est alors investi d'une mission d'intérêt général. Il a des droits et des devoirs et son recrutement est effectué par concours, sur ses capacités, indépendamment de toute discrimination de genre ou d'appartenance communautaire. En échange d'une garantie de l'emploi et d'une organisation encadrée de l'évolution de sa carrière, l'agent a une pluralité de devoirs dont celle de probité et d'impartialité, de neutralité et de respect du principe de laïcité. En 1945, le conseil d'État crée par ordonnance (n° 45-2283 du 9 octobre 1945) une réforme qui cristallise les spécificités d'une haute fonction publique qui doit être à la manœuvre des grands travaux du pays et entretenir des liens étroits avec la classe dirigeante. Celle-ci donne lieu à la naissance des instituts d'études politiques (IEP, plus connus sous le nom de Sciences Po) et une école nationale d'administration (ENA) destinée à former des agents pour les hautes fonctions : au Conseil d'État, à la Cour des comptes, aux préfetures et à la diplomatie.

Le statut du fonctionnaire fournit une stabilité de l'emploi pour le personnel ainsi qu'une garantie d'indépendance face à la corruption, aux passe-droits et à toutes situations de favoritisme.

La fonction publique est au final le reflet de la société : c'est une question de classes, les hauts fonctionnaires dirigent, les fonctionnaires exécutent. Qu'importe

l'efficacité d'un haut fonctionnaire à un poste donné, il y fera sa mission de quelques années puis sera affecté à la direction d'une autre administration, différente, pour laquelle il n'aura pas forcément d'appétence. En réalité, les seuls vrais spécialistes, ceux qui connaissent leur domaine tout en ayant une compréhension des enjeux couvrant leurs attributions, sont les fonctionnaires qui y font de longues carrières. En règle générale, il s'agit des exécutants. Ils sont les garants d'une continuité cohérente du service public.

L'EMPLOI À VIE, DERNIER AVANTAGE DU FONCTIONNAIRE

La notion d'emploi à vie est très discutée. En réalité, il est tout à fait possible de révoquer le contrat d'un agent. Le licenciement pour insuffisance ou le licenciement pour faute sont les mêmes dans le public que dans le secteur privé. En revanche, ce sont des procédures lourdes administrativement et qui prennent du temps, d'où le peu d'agents licenciés par rapport au privé. De plus, le statut du fonctionnaire, à l'image de celui du travailleur en CDI, fournit une stabilité de l'emploi pour le personnel ainsi qu'une garantie d'indépendance face à la corruption, aux passe-droits et à toutes situations de favoritisme qui pouvait exister au cours des siècles passés. Ainsi, la sécurité de l'emploi s'intègre pleinement dans les valeurs de la fonction publique : « continuité, engagement, intégrité, légalité, loyauté, neutralité, respect ». Avec cette annonce, le ministre s'attaque donc à un pilier central de la fonction publique en place depuis près de 80 ans.

On imagine aisément que l'objectif dissimulé d'une telle réforme est de faciliter la réduction du nombre de fonctionnaires, constamment décrit comme excessif depuis plusieurs décennies. Avec 1 travailleur sur 5 œuvrant pour le service public, ou 88 fonctionnaires pour 1.000 habitants, la masse salariale est certes imposante. Mais si le nombre d'agents a tendance à augmenter, ce chiffre brut est à mettre en relation avec la part toujours grandissante d'emplois de vacataires, de contractuels et d'emplois aidés. Les décisions politiques des dernières décen-

nies ont en effet pris le tournant de la réduction des coûts de cette masse salariale. Aujourd'hui, dans les trois fonctions publiques, plus d'un agent sur cinq est un contractuel et ne dispose donc pas du statut (21 % dans la fonction publique d'État, 22 % dans la fonction publique territoriale et 23 % dans la fonction publique hospitalière). Outre une plus grande flexibilité, engager des contractuels permet d'employer des travailleurs à plus faible rémunération.

En prônant la « flexibilité » et la fin de « l'emploi à vie » pour que la fonction publique attire de nouveau et se dynamise, Stanislas Guerini ne réussira qu'à aggraver le mal qu'il prétend combattre.

Le salaire de la grande majorité des fonctionnaires n'est pourtant pas mirobolant, notamment en raison du gel du point d'indice (indicateur de référence pour déterminer les salaires de la fonction publique), dont les dernières augmentations n'ont pas permis de compenser l'inflation. Le salaire net médian de l'ensemble des agents de toutes les fonctions publiques était en 2021 de 2176 euros quand celui des seuls agents contractuels (catégorie A, B et C) était de 1705 euros. Si l'on sépare catégorie par catégorie, le salaire médian des agents de catégorie C, donc la catégorie la plus basse, est de 1893 euros. L'économie faite se trouve dans l'emploi croissant de personnels pour de courtes durées, à des salaires proches du SMIC, car ils n'ont pas la possibilité de mener une carrière qui leur permettrait de faire valoir leur ancienneté au sein de quelque administration. Ce cas de figure se retrouve particulièrement au niveau des communes et communautés de communes, où l'emploi des contrats aidés (payés au salaire minimum) a fortement augmenté. Le nombre de bénéficiaires de ces contrats aidés a ainsi progressé de 19,9 % sur la seule année 2021, jusqu'à représenter 1 agent sur 10. Sur les 1,2 million de contractuels, plus de la moitié est en CDD ou contrat

aidé. A titre de comparaison, le groupe Carrefour, l'un des géants du privé en termes de nombre d'employés, compte 320.000 travailleurs. L'État est donc bien le plus gros employeur du pays.

UN MANQUE D'ATTRACTIVITÉ FLAGRANT

Pourtant, le service public est de moins en moins attractif. Suite au non-remplacement de nombreux fonctionnaires partis à la retraite, la fonction publique vieillit aujourd'hui à la même vitesse que la population du pays, ce qui génère une augmentation de l'absentéisme dû à des arrêts maladie dont une augmentation continue des troubles musculo-squelettiques, particulièrement au sein des fonctions publiques hospitalière et territoriale, depuis 2014. La part des agents de plus de 50 ans ne cesse d'augmenter depuis les années 90.

En parallèle, les concours d'entrée dans la fonction n'attirent plus. En 20 ans, le nombre de candidats pour la fonction publique d'État a été divisé par 2,5 entre 1997 et 2017, soit de 640.000 candidats à 270.000. La baisse de la rémunération est particulièrement marquée. En euros constants, entre 2009 et 2019, la rémunération moyenne des agents a baissé de 0,9 % alors que sur la même période, pendant que celle du privé augmentait de 13,1 %. Pour exemple, un jeune enseignant gagnait 2,3 fois le SMIC en 1980, et ne gagne que 1,2 fois le SMIC en 2021. La revalorisation salariale de la rentrée 2023 est donc bien en deçà de la perte subie au cours des 40 dernières années.

La valeur morale du travail, donc l'engagement que celui-ci suscite auprès des agents, perd son sens alors que les réformes et les différents plans des gouvernements successifs n'ont eu de cesse de réduire les effectifs des services tout en demandant que la même quantité de travail soit réalisée. Cela touche tous les services de toutes les fonctions, au point que si un agent est en arrêt ou en congé, un service peut se retrouver entièrement bloqué le temps de l'absence. Pour exemple, la délivrance d'une attestation employeur à l'issue du CDD d'un vacataire peut alors prendre 3 mois alors que le code du tra-

vail exige de la délivrer le dernier jour de l'embauche. De même, l'avancement d'un dossier d'indemnisation pour un contribuable peut se voir retardé, voire dépasser les délais de traitement. Une tendance qui impacte également l'hôpital public dans son ensemble, comme l'a montré de manière flagrante la crise du Covid.

DE L'AGRESSIVITÉ DE LA CLASSE DIRIGEANTE

Le gouvernement se comporte comme un État-entreprise, qui n'a de cesse de tirer sur le fil de la masse salariale sans tenir compte des besoins en ressources humaines compétentes. Si la « flexibilité » du travail touche jusqu'au moteur du service public lui-même, alors la perte de sens est une conséquence préjudiciable pour le bien commun. Comme l'a révélé le collectif Nos Services Publics lors d'une grande enquête après la crise sanitaire, la perte de sens prend sa source dans le manque de moyens à disposition des agents et dans les changements réguliers et souvent peu pertinents des consignes reçues.

Pourtant, c'est bien le sens du service qui est au cœur d'une administration compétente. A force de ne pas remplacer des fonctionnaires par d'autres titulaires, de laisser travailler des « petites mains » précaires à faible rémunération, les compétences disparaissent petit à petit. La population française le ressent pleinement : les services publics s'effondrent, les dossiers se perdent et prennent toujours plus de temps à être traités, les agents sont dépassés.

Ainsi, en prônant la « flexibilité » et la fin de « l'emploi à vie » pour que la fonction publique attire de nouveau et se dynamise, Stanislas Guerini ne réussira qu'à aggraver le mal qu'il prétend combattre. A l'inverse de cette logique libérale, le renforcement du service public – et de son efficacité – souhaité par les Français nécessite au contraire des recrutements importants de personnels formés, engagés sur le long terme et motivés à œuvrer au service de la population. Autant de pistes que l'État-entreprise évite d'explorer afin de mener la fonction publique sur le chemin du délitement toujours croissant.

In LVSL

Bilan

Arabie saoudite.

Les ratés du pari économique

Après plusieurs années de tâtonnement, la machine économique saoudienne semble désormais corps et âme dévouée à faire sortir de terre la stratégie portée par le prince héritier saoudien Mohamed Ben Salman pour diversifier l'économie pétrolière du royaume. Des projets dont la rentabilité économique comme la faisabilité restent à démontrer.

Par SEBASTIAN CASTELIER
Le Fonds d'investissement public d'Arabie saoudite (PIF) englobait peu à peu l'économie du royaume, engagé dans le très ambitieux plan dit Vision 2030. Le fond souverain fondé en 1971 sort de sa torpente en 2015 pour passer sous la houlette de Mohamed Ben Salman (MBS), alors nouvellement nommé ministre de la défense par son père, le roi Salman. Depuis, le PIF, jugé modérément transparent par l'indice de transparence des fonds souverains Linaburg-Maduell, dépossède progressivement l'État de son pouvoir de supervision sur la dépense d'investissement de long terme. En mars 2024, le gouvernement transfère au PIF et à ses filiales une nouvelle tranche de 8 % du capital de la vache à lait du royaume Saudi Aramco, portant à 16 % la part du producteur de combustibles fossiles détenus par le fonds.

liards de dollars d'investissement chaque année à partir de 2025. Portée par MBS depuis 2016, Vision 2030 promet une transformation brutale de l'économie pour s'extirper de la dépendance à la vente d'énergies fossiles. « J'espère que d'ici 2030, je me moquerai de savoir si le prix du pétrole est à zéro », assurait confiant le ministre des finances Mohamed Al-Jadaan, en 2017. Une prédiction illusoire : la rente pétrolière comptait toujours pour 62 % des revenus du gouvernement en 2023.

LES LOISIRS AU CŒUR DE LA DIVERSIFICATION

La thérapie de choc promise par MBS englobe une flopée de projets aux natures très diverses. Neom est le symbole le plus connu. Il s'agit d'un ensemble de villes thématiques disséminé sur une surface de la taille de la Belgique, loin des centres urbains mais proche de la frontière jordanienne. Ainsi, le projet The Line qui consiste en deux gratte-ciels parallèles de 170 kilomètres de long s'affiche comme « le plus grand défi immobilier jamais entrepris par l'humanité »¹, tandis que celui d'Oxagon promet de réinventer « l'approche du développement industriel ». Neom affirme que 60 000 ouvriers s'affairent déjà à donner vie aux présentations Power Point sous lunaires.

Tel est le cas notamment de Trojena, vantée comme la première station de ski du Golfe qui « redéfinira le tourisme de montagne », et qui est censée accueillir les Jeux asiatiques d'hiver en 2029 sur une neige artificielle pour les trois quarts. Les spectateurs arriveront à bord d'aéronefs Riyadh Air, une compagnie aérienne lancée par le PIF et qui a commandé 39 Boeing 787-9 en mars 2023 avec une option pour 33 avions supplémentaires. Ces mêmes appareils achemineront les fans de la Coupe du monde 2034, dont le royaume est assuré de remporter l'organisation suite à une « série de changements abrupts » dans la procédure d'appel d'offres de la FIFA qui ont conduit à faire de l'Arabie saoudite l'unique candidat.

Car le sport est la touche glamour de Vision 2030, visant à faire du royaume un pôle sportif de rang mondial. Les clubs de football saoudiens pour certains appuyés par le PIF ont déboursés lors du mercato estival de 2023 près d'un milliard de dollars pour s'adjointer les services de près de 100 joueurs internationaux, dont le Brésilien Neymar, le Portugais Cristiano Ronaldo et le Français Karim Benzema, et faire vibrer la Saudi Pro League. Si l'intérêt est extrêmement limité sur le

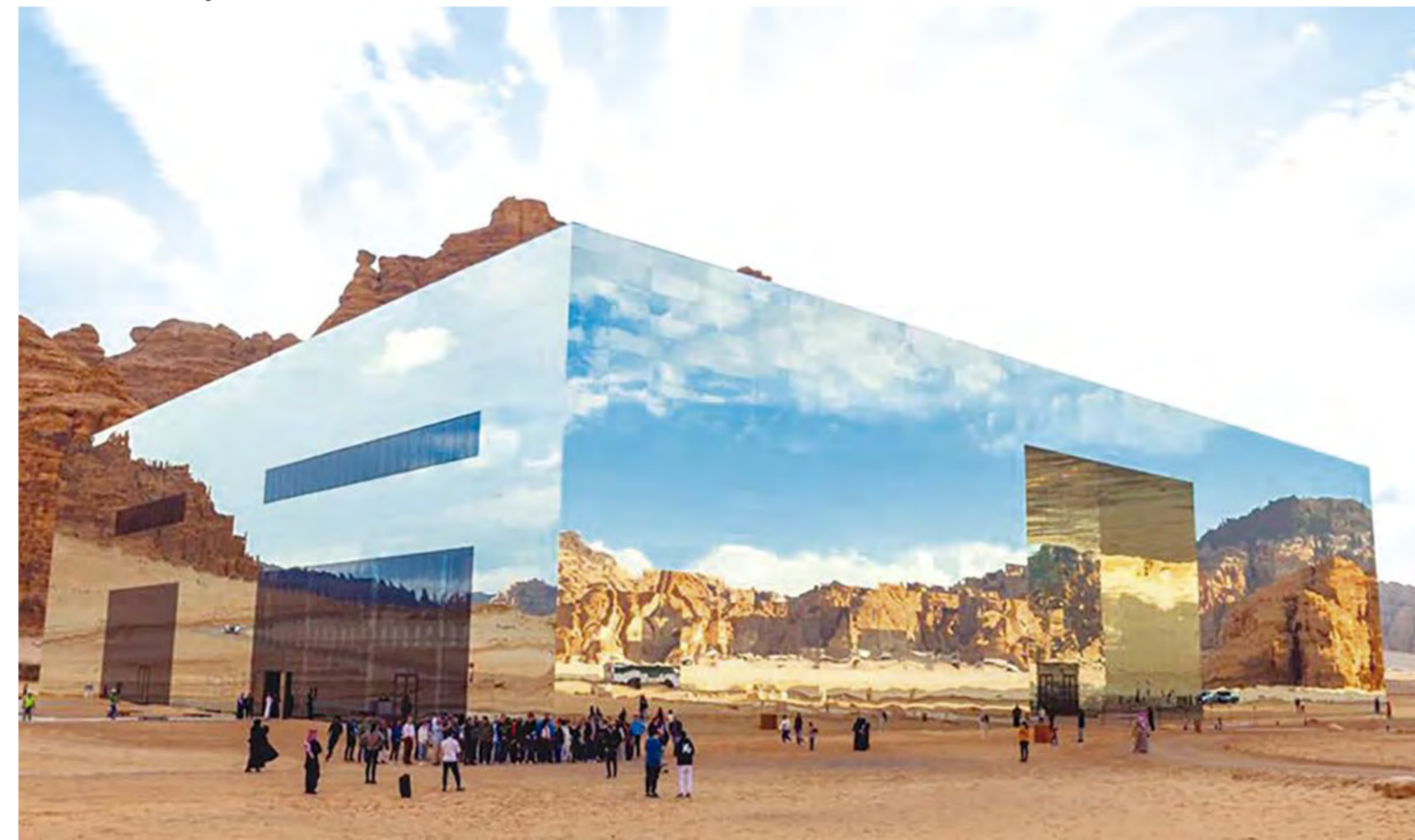
plan international, l'échec est également remarquable à l'intérieur du pays. La jeunesse saoudienne est aux abonnés absents : le nombre de fans moyen par match a chuté de 10 % par rapport à la saison précédente. Une déconvenue qui questionne l'adhésion jugée inconditionnelle de la jeunesse à Vision 2030.

« La grande question que tout le monde se pose je pense est : le pays tout entier est-il derrière Vision 2030, ou seulement un leader visionnaire ? Car la seconde situation créera ce que nous appelons dans le jargon du crédit un risque de concentration », commente Vineet Tyagi. Un risque de concentration qui s'étend au développement du pays. Les villes nouvelles de Vision 2030, façonnées par et pour des étrangers, englobent la majeure partie de l'attention et des dépenses d'investissement. Une dynamique qui laisse les Saoudiens résidant dans les villes historiques du pays face au risque d'un développement à deux vitesses, dont l'existant pourrait être le grand perdant.

LA RENTABILITÉ EN QUESTION

Au-delà des projets tape-à-l'œil, les composantes les plus pragmatiques de la Vision sont une lueur d'espoir. Parmi l'avalanche de nouvelles d'entreprises lancées par le PIF, certaines sont assises sur des modèles économiques matures dans des secteurs d'activité historiques, tels que l'agriculture, l'industrie minière ou encore le tourisme avec des complexes balnéaires sur les rives de la mer Rouge. Certains projets touristiques démontrent déjà le potentiel du royaume dans ce secteur. L'aéroport d'Al-Ula, porte d'entrée vers le site archéologique éponyme où se trouvent des vestiges de la civilisation nabatéenne a accueilli plus de deux millions de passagers en 2023, contre seulement 52 000 quatre ans plus tôt. Pour assurer la promotion de son ouverture au tourisme international, le royaume peut compter sur une armée d'influenceurs invités dans le pays pour en chanter les louanges. Lors d'une visite à Al-Ula en 2022, le couple vedette de l'émission de télé-réalité « Les Mar-seillais », Maddy Burciaga et Benjamin Samat, postait sur Instagram une photo ayant pour légende : « Les amis, tellement surpris de Saudi, on en prend plein la vue chaque jour, des paysages et des lieux uniques au monde. » Le pays peut aussi compter sur le monde du septième art qui se retrouve chaque année à Djeddah pour le Red Sea International Film Festival.

Le but recherché n'est pas tant des retombées économiques immédiates



de la virage à 180 degrés en termes d'image que ces opérations de séduction permettent au royaume de s'acheter. La présence d'influenceurs et du monde du showbiz aide à vendre à l'international l'image d'un royaume en changement, sur les cendres encore chaudes des scènes de flagellation et d'exécutions publiques fréquentes dans le pays au début des années 2010. Mais là encore, le PIF doit prouver que la myriade d'entreprises qu'il déploie pour se placer au centre de l'économie saoudienne, une stratégie accusée de « remplacer un groupe d'hommes d'affaires favoris par un autre »², peuvent générer des revenus ainsi que des emplois conséquents. Selon le Fonds monétaire international, la rentabilité de l'entreprise médiane dans les pays du Golfe se détériore de façon structurelle, chutant de 15,2 % en 2007 à 4,1 % en 2021.

Dès lors, les flux de capitaux internationaux sont aussi sceptiques et rechignent à s'investir dans la frange la plus spéculative de Vision 2030 dont le taux de retour sur investissement à moyen terme demeure très incertain. Avant le lancement fin 2023 par les autorités financières et statistiques saoudiennes d'une nouvelle méthodologie de calcul des investissements directs étrangers, ces derniers faisaient état d'une chute de la confiance des capitaux internationaux. Au cours des six années qui

précèdent le lancement de Vision 2030, les investissements directs étrangers s'élevaient à 61 milliards de dollars (plus de 56 milliards d'euros). Un chiffre qui chute à 43 milliards de dollars (40 milliards d'euros) au cours des six années qui ont suivi 2016, et une douche froide pour l'espoir saoudien d'attirer 100 milliards de dollars (92 milliards d'euros) d'investissement étrangers par an d'ici à 2030. « Ils sont très, très loin d'avoir atteint le niveau souhaité en termes d'investissements directs étrangers », résume Vineet Tyagi. Mais le spécialiste des risques financiers tient à nuancer. Les investissements étrangers « pourraient bien arriver dans un second temps », lorsque les projets bâtis à coup de dette commencent à prouver leur viabilité économique de long terme. C'est là indéniablement un vœu pieux pour certains projets.

LA SOCIÉTÉ INSTAMMENT MISE À CONTRIBUTION

« La Vision n'est pas un rêve, c'est une réalité qui se concrétisera », assure-t-il Mohamed Ben Salman en 2016. Et les citoyens saoudiens sont priés d'acquiescer au choix d'investissement, au risque de faire face à une répression implacable. Le PIF est une richesse publique qui appartient aux citoyens saoudiens. Or, Mohamed Ben Salman dépense et dirige à sa guise une vaste quantité d'argent public, avec peu de

garde-fous et de possibilités pour les citoyens saoudiens de donner leur avis sur la manière dont leurs ressources sont dépensées, confie Joey Shea, spécialiste de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis auprès de Human Rights Watch. À la mise au pas des élites du pays a succédé une vague de poursuite plus large. Le 9 juillet 2023, le Tribunal pénal spécial a condamné à mort un enseignant à la retraite âgé de 54 ans, accusé d'avoir protesté contre la flambée des prix et émis des critiques contre les dirigeants du pays sur ses deux comptes X (ex-Twitter) anonymes suivis par 10 personnes.

Les chefs d'entreprises sont également tenus de soutenir la croisade en solo de l'homme fort de l'Arabie saoudite, y compris lorsque cela n'est pas nécessairement dans l'intérêt immédiat de leurs activités. En 2021, le royaume lance l'initiative Shareek (« Participe » en arabe) qui exhorte les entreprises phares du royaume de réduire leurs dividendes pour réallouer ces montants à des dépenses d'investissement dans le cadre de Vision 2030.

Le système bancaire est également tenu à contribution. Selon Bloomberg, les banques saoudiennes pourraient avoir besoin d'émettre au moins 11,5 milliards de dollars de dette (10,5 milliards d'euros) en 2024, afin de lever des fonds pour Vision 2030. Ce montant record fait suite à celui de 10 milliards de dol-

lars (9,31 milliards d'euros) déjà levés en 2022. Ces émissions de dette doivent ainsi donner vie à Vision 2030, défiant la réalité formulée par le cabinet de conseil britannique Control Risks : « Il n'y a tout simplement pas assez de moyens en Arabie saoudite pour atteindre les objectifs économiques. » Selon des documents confidentiels révélés par le Wall Street Journal en 2022, la construction de la seule mégastucture The Line pourrait coûter la bagatelle de 1 000 milliards de dollars (931 milliards d'euros). Le sujet est voilé de mystère : l'Arabie saoudite n'a jamais divulgué le budget requis pour financer les projets de Mohamed Ben Salman sur la période 2016-2030, mais les premières fissures apparaissent déjà. Sur X, Ali Shihabi, un des membres du conseil consultatif de Neom et proche du pouvoir en place révèle dans une publication de mars 2024 : « Certains projets ont soulevé des doutes en raison de leurs coûts d'investissement considérables. Leur développement est toutefois tempéré par des contraintes financières et de moyens, le gouvernement réajustant aux signaux du marché et ralentissant la réalisation pour l'inscrire dans une période plus longue que celle initialement prévue. Un aveu de l'échec de projets phares de Vision 2030 soumis au cruel crash test de la rationalité économique. »

Orient XXI

Commentaire

Impunité d'Israël, complicités de la France

Par Alain Gresh

Trop peu, trop tard. On ne peut qualifier autrement la pudibonderie des mots d'Emmanuel Macron face à la guerre génocidaire qui se poursuit dans la bande de Gaza. Il annonce d'abord un vœu pieux, qui sonne bien trop faux : « Il faut que les opérations israéliennes cessent à Rafah. » Mais contrairement à ce que le président français affirme laconiquement, ce n'est pas aujourd'hui mais depuis plusieurs mois qu'il n'y a plus de zone sûre pour les Palestiniens. Qui se souvient que le président Emmanuel Macron avait déclaré que Rafah constituait « une ligne rouge » ? Ce dernier a fait mine, depuis l'Allemagne, de tenir ses positions, sur lesquels pourtant il n'a cessé de reculer à chaque nouvelle violation de la part d'Israël. Droit dans ses bottes, il a rappelé « le droit d'Israël à se défendre » — comme si le droit international pouvait concevoir que l'on puisse se défendre contre ceux qu'on occupe — ; mais, surtout, il désigne un seul coupable : « Le Hamas est responsable de cette situation ». La chutzpah israélienne s'exporte aussi en Hexagone.

DES ÉLÉMENTS DE LANGAGE VIDES DE SENS

Soyons clairs : la France officielle est complice de ce qui se passe à Gaza. En justifiant ainsi le génocide en cours, elle a accordé, avec les membres de la majorité et souvent ceux de l'opposition de droite et d'extrême droite — mais parfois aussi de gauche —, tous les arguments qui servent à blanchir le gouvernement de Benjamin Netanyahu.

La France d'Emmanuel Macron n'a pris aucune mesure concrète pour stopper cette offensive. Les sanctions économiques, les mesures symboliques d'invisibilisation du drapeau, le boycott sportif à la veille des Jeux olympiques, la question des armes, tout cela n'est bon que contre la Russie. Face à Tel-Aviv, l'imagination fait défaut.

À ce jour, la diplomatie française n'a pas cru bon de réagir à l'ordre de la CIJ. Il a fallu quatre jours et quelques massacres — encore — pour que le chef de l'État — et seulement lui — évoque, sans le commenter, l'ordre de la plus haute instance judiciaire internationale, dont les décisions sont contraignantes pour les pays de l'ONU. Pour tous sauf Israël, qui fait fi du droit international comme humanitaire. Pour tous sauf ses alliés, comme les États-Unis mais aussi la France, dont la complicité dans le génocide en cours est accablante.

À l'image de l'Élysée, ou plutôt à ses ordres, le Quai d'Orsay n'est plus celui qui, il y a 20 ans, par la voix de son ministre, faisait l'honneur de la France en s'opposant dans le siège de l'ONU à l'invasion américaine de l'Irak ; ni celui qui, en 1980, entraîna l'Europe à reconnaître le droit à l'autodétermination des Palestiniens et à négocier avec l'Organisation de libération de la Palestine, dénoncée alors par Israël et les États-Unis comme « organisation terroriste ». Le voilà aujourd'hui qui s'enferme à travers son dernier communiqué dans des éléments de lan-

gague vides de sens : « gravité de la situation », « indignation ». À croire que la France n'est plus un membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, dont Paris contribue à torpiller la crédibilité des agences, comme elle l'a fait avec l'UNRWA, suivant le discours israélien.

Il faudra plus que quelques appels tardifs, purement déclamatoires, au cessez-le-feu. Il faudra plus que quelques votes aux Nations unies sur l'admission de la Palestine, qui se sont accompagnés d'un refus de reconnaître l'État palestinien ; l'Espagne, l'Irlande et la Norvège n'ont pas eu ces pudeurs. Il faudra plus que le communiqué verbeux du Quai d'Orsay sur la proposition du procureur de la Cour pénale internationale (CPI) de lancer des mandats contre des dirigeants israéliens et palestiniens, accompagné de circonvolutions laissant entendre qu'Israël pourrait poursuivre les crimes commis par son armée, rendant inutiles de tels mandats, alors même que jamais des militaires de haut rang n'ont été sanctionnés par la justice israélienne depuis des décennies. Et on attend les protestations de Paris face à la campagne menée depuis une décennie pour discréditer la cour, menacer ses dirigeants, ce vient de révéler le journal israélien +9721.

Le 22 mai, le ministre des affaires étrangères français Stéphane Séjourné a reçu à Paris Israël Katz, son homologue israélien. Celui-ci est un des rares dirigeants nommés par la CIJ comme ayant tenu des propos qui relèvent de l'appel au génocide. Le 13 octobre 2023, Israël Katz avait en effet déclaré sur X : « Nous allons combattre l'organisation terroriste Hamas et la détruire. Toute la population civile de Gaza a reçu l'ordre de partir immédiatement. Nous vaincrons. Ils ne recevront pas une goutte d'eau ni une seule pile jusqu'à ce qu'ils quittent le monde. » Katz a remercié son homologue français pour son opposition à la reconnaissance d'un État palestinien et pour son refus de mettre sur le même plan le Hamas et Israël, comme l'a fait le procureur de la CPI. Cette réception chaleureuse se passait au moment même où Israël intensifiait ses massacres à Gaza, et spécialement à Rafah.

UN PARTENAIRE SÉCURITAIRE DE CHOIX

Que peut faire la France pour faire pression sur Israël afin qu'il arrête ses opérations dans la bande de Gaza ? Alors que 35 % des exportations israéliennes sont destinées à l'Europe, ce levier économique n'est même pas agité ; pas plus que l'arrêt des livraisons d'armes, de composantes de fabrication (dont les chiffres d'exportation par la France restent flous) ou de munitions ; pas la moindre velléité non plus de faire respecter le droit international, en sanctionnant les entreprises françaises qui, comme Carrefour ou Alstom, sont présentes dans les territoires occupés. Tel-Aviv demeure également un partenaire sécuritaire de Paris, ce ce soit pour les caméras de surveillance munies de logiciels de reconnaissance faciale qui seront utilisées pour les JO, ou pour la fabrication des drones de surveillance,

notamment utilisées dans le contrôle de la frontière sud de l'Europe. Au niveau de l'Union européenne, Paris s'oppose à ceux qui veulent suspendre les accords d'association avec Israël, alors que chez les voisins de Wallonie, on interdit désormais aux avions transportant des armes pour Israël de transiter par l'aéroport de Liège. Et quand les étudiant-e-s de Sciences Po, de l'École normale supérieure (ENS) ou de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) occupent pacifiquement les locaux de leurs institutions pour demander la suspension d'accords de coopération avec les universités israéliennes, souvent liées à l'industrie de défense et d'armement, ils et elles sont viré-e-s manu militari, accusé-e-s, à tort, d'antisémitisme et de mettre leur établissement « à feu et à sang ». Or, seules des mesures concrètes qui feraient payer à Israël le prix de son aventure sont capables d'infléchir la stratégie de massacre de son armée. Désormais la France est à l'arrière-garde des pays européens dans le soutien au droit international et aux droits des Palestiniens.

La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide fait obligation à tous les États signataires de prendre des mesures pour « prévenir un génocide en cours », même quand celui-ci ne se déroule pas sur leur territoire. En s'y refusant, la France, pays signataire, s'expose à être poursuivie pour ses manquements. Or, elle y oppose un axiome qui tente lâchement d'instrumentaliser le sentiment de culpabilité historique face à la Shoah : « Accuser l'État juif de génocide, c'est franchir un seuil moral. »

DES CRIS DE COLÈRE À PARIS ET AILLEURS

Il faut mesurer ce qu'est devenu l'image de la France dans les pays du Sud ; il faut voir l'ambassade française caillassée à Beyrouth, entendre les cris de colère des manifestants devant l'Institut français de Tunis, réaliser la déception des Palestiniens, jadis si prompts à rendre hommage au pays de de Gaulle et de Jacques Chirac. Sur le plan intérieur, le gouffre se creuse chaque jour davantage entre le discours officiel et une partie de la population qui, horrifiée par ce chèque en blanc donné à Israël, se précipite dans la rue pour crier son désespoir et son désarroi. Depuis lundi soir à Paris, ils sont plusieurs milliers à descendre dans des manifestations quasiment spontanées, transformées en marches de révolte dans plusieurs quartiers de la ville. Des drapeaux français se mêlent à ceux de la Palestine, de l'Afrique du Sud et de la Kanaky, portés par des citoyens qui refusent que leur gouvernement et leur président légitime en leur nom près de huit mois de génocide.

À l'heure où les extrêmes droites, à l'assaut du Parlement européen, nourrissent par tous les moyens les relents identitaires d'électeurs nostalgiques de la grandeur d'antan, il n'existe qu'une seule manière d'être du bon côté de l'Histoire : prendre effectivement partie pour arrêter le premier génocide du XXIe siècle.

Orient XXI



Synthèse Rédaction
internationale

Le Parlement arabe a souligné «le rôle important et majeur de l'UNRWA, qui fournit aide et secours à environ 6,4 millions de réfugiés palestiniens, dont deux millions de réfugiés dans la bande de Ghaza», théâtre d'une agression sioniste sans précédent sur fond de famine.

Le Parlement arabe a appelé la communauté internationale, les organisations internationales et les organisations de défense des droits de l'homme à «assumer leurs responsabilités pour mettre fin à ces crimes et violations répétés», et à «la nécessité d'assurer une protection internationale au peuple palestinien».

Il a exhorté également la communauté internationale à «agir immédiatement et efficacement» et «obliger l'occupation à mettre fin immédiatement et définitivement à ces violations continues des règles du droit international et du droit international humanitaire». Le Parlement arabe a aussi appelé à «assurer la protection des organisations humanitaires et de leurs employés, en particulier l'UNRWA, qui joue un rôle humanitaire majeur dans les territoires palestiniens occupés, y compris la bande de Ghaza». Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi, samedi, à 36.379 martyrs et 82.407 blessés, depuis le 7 octobre dernier, selon les autorités palestiniennes de la santé. L'agression sauvage contre l'enclave palestinienne a entraîné aussi des destructions massives d'infrastructures, en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent.

Pour sa part, le ministère qatari des Affaires étrangères a

Contre la tentative de l'entité sioniste de classer l'UNRWA comme «organisation terroriste» La communauté internationale interpellée

Le Parlement arabe a dénoncé les tentatives de l'entité sioniste de classer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) comme «organisation terroriste», de «criminaliser ses activités» et de «lever l'immunité de ses employés», appelant la communauté internationale à «assumer sa responsabilité pour mettre fin à ces crimes et violations répétés».



condamné dans un communiqué les tentatives d'Israël de classer l'agence de l'ONU comme "organisation terroriste"

En effet, le ministère qatari des AE a condamné, hier, dimanche, les tentatives d'Israël de classer l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (Unrwa) comme "organisation terroriste", appelant à s'opposer à ces projets de liquidation, a rapporté, hier, l'agence turque Anadolu.

"Le Qatar condamne la tentative des autorités d'occupation israéliennes de classer l'Unrwa comme organisation terroriste, de la pri-

ver de son immunité diplomatique et de criminaliser ses activités", a dénoncé le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué, précise la même source. Doha a estimé que ces décisions surviennent "à un moment où le besoin des services humanitaires de l'Unrwa augmente en raison des répercussions désastreuses de la guerre en cours dans la bande de Gaza".

Le ministère a appelé "la communauté internationale à s'opposer fermement aux projets israéliens visant à liquider l'agence onusienne et à priver des millions de Palestiniens de la bande de Gaza,

de Cisjordanie, de Jordanie, de Syrie et du Liban de ses services nécessaires".

Doha a également réaffirmé son soutien à l'agence et son attachement à établir un État palestinien indépendant aux frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.

Mercredi, la Knesset (Parlement) israélienne a approuvé, en lecture préliminaire, un projet de loi annulant l'immunité et les privilèges accordés à l'Unrwa.

Il reste encore trois lectures supplémentaires à voter en faveur du projet de loi pour qu'il entre en vigueur, dans le cadre de ce que

les organismes palestiniens, onusiens et internationaux considèrent comme une campagne israélienne visant à démanteler l'Unrwa et à liquider la question des réfugiés.

Israël accuse les employés de l'Unrwa d'avoir contribué aux attaques du "Déluge d'Al-Aqsa" du 7 octobre dernier et que "le système éducatif de l'agence soutient le terrorisme et la haine".

L'Unrwa, dont le siège est dans le quartier de Sheikh Jarrah à Jérusalem-Est, rejette les accusations portées par Israël à son encontre et confirme qu'il adhère à la neutralité et se concentre exclusivement sur l'aide aux réfugiés.

Les besoins des Palestiniens en matière de services de l'Unrwa augmentent à la lumière de la guerre lancée par Israël à Gaza depuis le 7 octobre dernier, qui a fait plus de 118 000 morts et blessés, pour la plupart des enfants et des femmes, et environ 10 000 disparus au milieu de destructions massives et de famine qui a coûté la vie à des enfants et à des personnes âgées.

Israël poursuit cette guerre, ignorant une résolution du Conseil de sécurité exigeant qu'il cesse immédiatement les combats ainsi que les ordonnances de la Cour internationale de justice exigeant de cesser son attaque contre Rafah et de prendre des mesures immédiates pour prévenir les actes de "génocide" et "améliorer la situation humanitaire" à Gaza.

R. I.

Dans sa requête contre l'entité sioniste à la CIJ Le Chili «se joint» à l'Afrique du Sud

Le président chilien, Gabriel Boric, a annoncé samedi que son pays allait se joindre à l'Afrique du Sud, dans la requête contre l'entité sioniste devant la Cour internationale de justice (CIJ).

«J'ai décidé que le Chili allait soutenir et se joindre à la requête présentée par l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de justice de La Haye, dans le cadre de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide», a déclaré M. Boric dans un message au Congrès de son pays.

La cour, saisie fin décembre par l'Afrique du Sud, a ordonné en janvier à l'entité sioniste de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir tout acte de génocide et permettre l'entrée de l'aide humanitaire dans la bande de Ghaza.

De nouveau saisie par Pretoria, la CIJ a ordonné le 24 mai à l'entité sioniste de stopper «immédiatement» son agression militaire à Rafah.

Dans son allocution, le président chilien a évoqué la «situation humanitaire catastrophique» à Ghaza et appelé à «une réponse ferme de la communauté internationale».

Le gouvernement chilien avait déjà condamné la récente attaque sioniste dans un camp de déplacés de Rafah, qui a provoqué un incendie dans lequel 45 personnes sont tombées en martyrs.

A plusieurs reprises, le président Boric, dont le pays reconnaît l'Etat de Palestine depuis 2011, a estimé que l'agression sioniste à Ghaza n'avait «aucune justification» et était «simplement inacceptable».

R. I.

40 jours du génocide sioniste Plusieurs martyrs et blessés dans les bombardements sur Ghaza et Rafah

Plusieurs Palestiniens sont tombés en martyrs et d'autres ont été blessés, dimanche matin, lors des bombardements des avions et de l'artillerie de l'occupation sioniste sur les villes de Ghaza et de Rafah, a rapporté l'agence de presse Wafa.

Selon l'agence Wafa, une attaque aérienne sioniste a visé une maison dans le quartier de la place Shawwa, dans le quartier d'Al-Daraj, à l'est de la ville de Ghaza, tandis qu'une autre a visé une maison de la famille Khalifa dans la vieille ville.

Les bombardements d'artillerie de l'occupation sioniste ont ciblé les environs du collège universitaire dans le quartier d'Al-Sabra, au sud de la ville, entraînant le martyr et les blessures d'un certain nombre de Palestiniens.

Dans la ville de Rafah, au sud de la bande de Ghaza, des bombardements des forces sionistes ont ciblé le quartier Brazil, au sud de la ville, blessant des citoyens et détruisant plusieurs maisons, a précisé Wafa.

Auparavant, des bombardements d'artillerie sionistes avaient visé le quartier d'Al-

Zaytoun, la ville d'Al-Mughraqa et Al-Zahraa, au nord du camp de Nuseirat.

Pendant ce temps, les forces d'occupation ont tiré des bombes fumigènes et assourdissantes en conjonction avec des bombardements d'artillerie à l'ouest de la ville de Rafah.

Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi, samedi, à 36.379 martyrs et 82.407 blessés, depuis le 7 octobre dernier, selon les autorités palestiniennes de la santé.

APS

Point marchés

L'Europe termine dans le vert

Les Bourses européennes ont terminé stables ou en hausse et Wall Street hésite à mi-séance, vendredi, au terme d'une journée chargée en données, les chiffres de l'inflation PCE aux Etats-Unis ayant notamment relancé les espoirs d'une baisse prochaine des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine et soutenu les actions.

À Paris, le CAC 40 a terminé en hausse de 0,18% à 7.992,87 points. Le Footsie britannique gagne 0,57% et le Dax allemand est stable à 0,01%. L'indice EuroStoxx 50 prend 0,03% et le FTSEurofirst 300 0,34%.

Le Stoxx 600 progresse de 0,32% mais est en passe d'enregistrer sa deuxième semaine consécutive de baisse, dans un contexte de pression dans le compartiment obligataire. L'indice européen de référence devrait toutefois terminer le mois dans le vert.

La publication successive des chiffres de l'inflation en zone euro et de l'inflation PCE américaine a animé les échanges vendredi et relancé l'optimisme sur les baisses des taux directeurs aux Etats-Unis.

Les opérateurs estiment à 51% la probabilité d'une réduction des taux d'ici septembre, contre 49% avant la publication de l'indice d'inflation PCE.

A l'heure de la clôture en Europe, le Dow Jones gagnait 0,17%, le Standard & Poor's 500 perdait 0,53% et le Nasdaq Composite reculait de 1,27%.

"Il s'agit d'un rapport positif pour le marché. Il semble que les chiffres principaux et de base soient conformes aux attentes", a dé-



claré Art Hogan, responsable de la stratégie de marché chez B Riley Wealth à New York.

La Bourse de New York a ouvert en hausse après les données d'inflation tandis que le dollar et les rendements obligataires américains reculaient.

VALEURS

A Paris, Neoen s'est envolé de 20,57%, sa cotation ayant été suspendue jeudi après que le canadien Brookfield a révélé son

projet de rachat du groupe, tandis que Capgemini a décliné de 4,5% après une baisse de recommandation de JPMorgan et Jefferies.

Le suédois Saab a clôturé sur une hausse de 5,6% après une commande d'équipements de défense de 7,7 milliards de couronnes suédoises (673,64 millions d'euros). JD Sports a abandonné 4,7%, le détaillant britannique ayant déçu les attentes en maintenant ses prévisions de bénéfices annuels.

LES INDICATEURS DU JOUR

Les ventes au détail en Allemagne ont baissé plus que prévu en avril, diminuant de 1,2% par rapport au mois précédent.

En France, l'inflation sur un an a crû au même rythme en mai et en avril, mais elle a rebondi ce mois-ci en zone euro, tandis que les dépenses françaises de consommation des ménages en biens en avril ont reculé de 0,8%.

Par ailleurs, les chiffres définitifs



de l'Insee sur le PIB ont montré une progression trimestrielle de 0,2% de l'économie française. L'Insee a également revu à la hausse la croissance pour 2023.

L'indice PCE des prix à la consommation aux Etats-Unis a augmenté de 0,3% en avril, en ligne avec le chiffre non-révisé du mois précédent. Sur un an, l'indice progresse de 2,7%, comme en mars.

CHANGES

Le dollar est stable (-0,03%) face à un panier de devises de référence après les chiffres sur l'inflation, tandis que l'euro gagne 0,09% à 1,0842 dollar.

TAUX

Les rendements obligataires reculent avec le regain d'optimisme sur le maintien du calendrier des baisses de taux de la Fed. Le rendement du Bund allemand à dix ans a perdu 4,8 points de base (pb) à 4,5065%, celui du taux à deux ans perdant 4,0 pb à 4,8893%. Le Treasury américain à dix ans perd 4,8 pb à 4,5065%.

PÉTROLE

Les prix du pétrole baissent alors que les opérateurs se concentrent sur la prochaine réunion de l'Opep+ dimanche.

Le Brent abandonne 0,26% à 81,65 dollars le baril, le brut léger américain (West Texas Intermediate, WTI) perdant 0,49% à 77,53 dollars.

Relations bilatérales Etats-Unis/Chine/UE
Vers un nouveau paradigme

Alors que l'UE va semble-t-il repousser après les élections européennes sa décision sur les véhicules électriques chinois, la question des relations économiques bilatérales entre les trois zones économiques doit être posée de manière plus large (au-delà des seuls véhicules électriques). La meilleure réponse pour l'Europe pour se protéger tout en évitant les guerres commerciales: la fin de la naïveté et l'application stricte de la réciprocité. Explications...

Le contexte

Les trois zones économiques (Etats-Unis, Chine, Union Européenne) pèsent ensemble pour près des deux tiers du PIB Mondial. Leurs relations bilatérales, en phase de reconfiguration seront donc déterminantes pour l'avenir économique de ces zones mais également pour l'ensemble de l'économie mondiale.

Or, à l'heure où l'Europe est attaquée de toutes parts : par la Russie au niveau militaire, mais également par la Chine avec sa déferlante de voitures électriques ou de panneaux photovoltaïques ou encore par l'IRA Américaine (et ses subventions massives associées à la fermeture de son marché), l'Europe se doit de répondre mais sans pour autant déclencher de guerre commerciale. Pour cela, la solution la plus simple et la plus rapide consiste "simplement" à appliquer la réciprocité dans ses relations commerciales.

Avec la montée des tensions géopolitiques

et commerciales, chacune de ces puissances économiques cherche en effet à développer son indépendance stratégique dans divers domaines : technologique, industriel, alimentaire, numérique, sanitaire, énergétique, militaire. Or, cette quête d'autonomie passe à l'évidence par la régionalisation des productions. C'est ce qu'impose la Chine depuis longtemps avec ses Joint-Ventures (JV) et les États-Unis plus récemment avec l'Inflation Reduction Act (IRA). L'Europe doit désormais leur emboîter le pas.

Le secteur automobile comme modèle d'une stratégie plus large

Le secteur automobile, stratégique et plus visible que beaucoup d'autres pourrait servir de modèle à l'ensemble des productions stratégiques (voitures électriques, batteries, panneaux photovoltaïques, etc.). L'idée n'est pas de refuser ces produits, sources de progrès, mais d'accompagner ces transitions et la montée en compétence de l'Europe tout en protégeant son industrie et ceci dans un cadre équitable : celui de la réciprocité.

Réciprocité à appliquer en priorité dans la relation entre l'Europe et la Chine

Face à la Chine, la réciprocité doit être la pierre angulaire. L'Europe devrait appliquer immédiatement les mêmes règles que

la Chine impose aux entreprises européennes : droits de douane équivalents, contraintes de localisation des productions, obligations de passer par des joint-ventures détenues au maximum à hauteur de 50%, restrictions sur la propriété étrangère, quotas de production, transferts de technologies. L'idée n'est pas d'aller au-delà de ce que fait la Chine, mais simplement de répondre par l'exact miroir des pratiques chinoises. Une solution équitable, rapide et indéniable, préservant l'appareil productif européen sans guerre commerciale frontale, dans une logique de concurrence équitable. A l'image de ce qui a été fait en France, pour les produits aidés par des subventions européennes (véhicules électriques...), seuls ceux entièrement fabriqués (et pas seulement assemblés) en Europe devraient être éligibles aux aides. Enfin, si des subventions massives chinoises étaient avérées, l'Europe pourrait alors aller plus loin, mais en priorité, appliquons la réciprocité pour agir vite et sans conflits.

Fin de la naïveté pour l'Europe dans sa relation avec les Etats-Unis

Si la relation bilatérale États-Unis/Chine semble écrite avec des barrières douanières sans cesse croissantes, avec l'IRA et l'America first, l'Europe se retrouve attaquée sur l'industrie, un de ses points forts historiques alors qu'elle se trouve par ailleurs dans une situation de dépendance vis-

à-vis des États-Unis sur les plans militaire, énergétique, technologique et numérique. Sans réponse équivalente à l'IRA et sans réciprocité des contraintes, des secteurs clés comme l'industrie ou la santé européennes risquent d'être fragilisés. Face aux États-Unis aussi, l'Europe doit abandonner sa naïveté et exiger une relation économique équitable et équilibrée, basée sur une autonomie stratégique respective et sur la réciprocité.

Un nouveau monde multipolaire

Pour l'Europe, s'appuyer sur l'application stricte de la réciprocité aurait le double mérite de la protéger à la fois contre l'invasion chinoise et contre les effets de l'IRA américaine. En effet, d'un point de vue macroéconomique, les stratégies américaine et chinoise convergent : protection du marché intérieur, investissements publics massifs et développement de surcapacités industrielles menaçant les concurrents européens. Cette solution pousserait également tous les acteurs économiques mondiaux, y compris américains et chinois, à investir et produire massivement en Europe pour accéder au marché européen. Ce mouvement de démondialisation et de régionalisation des chaînes de valeur (Amérique du Nord, Chine, Europe) entraînera certes très probablement un régime plus inflationniste. Cependant, loin d'être un problème, une inflation modérée autour de 3% à 4% serait en réalité préférable pour résoudre les déséquilibres actuels.

In Zonebourse



Toutes les futures Alfa Romeo électriques Le calendrier des nouveautés jusqu'en 2027

Alfa Romeo est l'un des derniers grands constructeurs à ne pas avoir de modèle électrique dans sa gamme. Une curiosité de nos jours, qui prendra fin le 10 avril 2024, avec la présentation du Milano, un petit SUV qui sera donc le premier véhicule branché de la marque (qui elle-même ne compte pas la trop exclusive 33 Stradale).
Ensuite, Alfa devrait enfin tenir une promesse maintes fois formulée : il y aura un nouveau modèle par an. Le programme jusqu'en 2026 a été acté, la suite est encore à déterminer. Quoi, quand ? Automobile Propre fait le point !

2024 : Alfa Romeo Milano

Après avoir lancé le compact Tonale en 2022, Alfa descendra encore en gamme avec le Milano, qui prendra aussi la forme d'un SUV. Ce sera un véhicule urbain, la marque ayant elle-même évoqué le segment B, celui du Renault Captur. Pour ce modèle, le constructeur utilisera la même base que les Fiat 600e et Jeep Avenger. L'Alfa devrait être plus grand, pour tourner autour de 4,20 mètres. Il aura un look exté-

Alfa Romeo s'apprête à dévoiler son premier modèle électrique. Un nouveau sera ensuite lancé jusqu'en 2027. Automobile Propre vous en dit plus sur le calendrier de la marque italienne.



rieur bien à lui. Ce sera d'ailleurs l'occasion pour la marque de faire évoluer son design, avec toutefois des clins d'oeil au passé. La partie arrière s'annonce originale. Si le Milano ne sera pas exclusivement électrique, Alfa devrait mettre l'accent sur cette motorisation. On attend au lancement le bloc de 156 ch, avec batterie de 54 kWh. Il devrait y avoir

par la suite une évolution sportive de 240 ch, une puissance annoncée pour l'Abarth 600e.

2025 : Alfa Romeo Stelvio

Priorité a été donnée à l'élargissement de la gamme, avec donc les Tonale et Milano. Alfa va ensuite s'attaquer à ses vieux véhicules, à commencer par le

Stelvio, pourtant un peu plus jeune que la Giulia, mais ô combien plus important avec sa silhouette SUV ! La deuxième génération sera prête en 2025 et sera donc déclinée en version électrique. Pour cela, le Stelvio passera sur la nouvelle base STLA Large, que vient d'inaugurer la Dodge Charger. Cette base est pensée pour des architectures 400 et 800V et pourra intégrer des batteries de 85 à 118 kWh. Le Stelvio électrique devrait donc avoir de belles autonomie, ainsi que de belles performances avec bien sûr des versions quatre roues motrices grâce à deux moteurs.

2026 : Alfa Romeo Giulia

Dévoilée en 2015, la Giulia commence à avoir du mal à cacher ses rides, mais elle devra attendre 2026 pour son renouvellement ! Comme pour le Stelvio, elle sera disponible en électrique, avec de nouveau la base STLA Large. La Giulia délaissera donc la base propulsion qu'Alfa avait développée pour elle.

La STLA Large est toutefois hyper flexible, elle peut proposer de la traction, de la propulsion et du quatre roues motrices. On imagine retrouver ces deux der-

niers choix pour la prochaine Giulia. Elle profitera de sa silhouette plus aérodynamique pour afficher la plus grosse autonomie de la gamme, avec environ 800 km. Les nouvelles Giulia et Stelvio seront assemblées ensemble en Italie (à Cassino).

La direction d'Alfa a elle-même confirmé le calendrier jusqu'en 2026. Et pour la suite, elle a reconnu hésiter entre deux modèles opposés : soit un grand SUV sportif, soit une compacte. Le premier est pensé pour les Etats-Unis et la Chine, la seconde pour l'Europe. Pour Jean-Philippe Imparato, patron d'Alfa, le choix dépendra des élections prévues en Europe et aux Etats-Unis en 2024. Si Donald Trump revient au pouvoir, Alfa pourrait ainsi retarder le projet du SUV. Trump est en effet peu favorable à l'électrique, leurs ventes pourraient ralentir de l'autre côté de l'Atlantique. Le marché européen pourrait ainsi être favorisé avec une nouvelle compacte, que l'on imagine cousine de la prochaine Lancia Delta, prévue pour 2028. En fait, ces deux Alfa devraient voir le jour, mais avec un ordre à déterminer pour 2027 et 2028.

Automobile propre

PUBLICITÉ

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Médéa

Daïra D'Aziz

Commune De Derrag

N°/ /2024

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

NIF:098426085021233

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 15/09/2015 inclus l'organisation des marchés publics et les mandats de l'annexe générale le président de l'Assemblée Populaire Communale de Derrag Par intérim annonce à tous les soumissionnaires à l'avis Il dispose d'une demande d'ouverture à l'exigence des capacités minimales n° 01/2024 sur les quotidiens nationaux «الموعود اليومي» en arab et «Eco Times» en français du 09/05/2024 concernant le Projet :

- RACCORDEMENT DES FRACTIONS EL GUETTAR ET AIN BEIDHA EN EAU POTABLE A PARTIR DU FORAGE D'OULED RABEH.

et après étude, analyse et évaluation des offres techniques et financières des soumissionnaires est attribuée provisoirement à l'entreprise l'opération ci-dessous

| Désignation de l'Opération | Désignation de l'Entreprise Choisie | Montant de l'offre (en TTC) | Le point obtenu | Délai d'Exécution | Observation |
|---|--|-----------------------------|-----------------|-------------------|--|
| RACCORDEMENT DES FRACTIONS EL GUETTAR ET AIN BEIDHA EN EAU POTABLE A PARTIR DU FORAGE D'OULED RABEH | SNC HYDRO-ACTIF BECHAR/CIE EGTHP BOUGHZOU – MEDEA NIF/ 001026034316058 | 30.234.566.22 DA | 73.5/80 point | 02 Mois | Mois disant et techniquement qualifiée |

Le délai de recours a été fixé à 10 jours à compter de la date de la première publication de cette annonce dans les journaux nationaux. Les recours sont adressés à la Commission des Marchés de la Commune de Derrag conformément à l'article 82 du décret présidentiel susvisé. L'attribution seront définitive après l'expiration du délai de recours.

Communication



جمعية ناجعة اجتماعية

ASSOCIATION DE PERFORMANCE

TIDUKLI UWENE3 N TMETTI Tél : 0676646674

apsakbou@gmail.com

Rib/badr : 35800087920069 Akbou 06001 Algérie

L'Association APSA au service d'informations, sensibilisation à la performance du développement global. Depuis 2009, dont les objectifs sont la prévention et la sensibilisation à la diffusion d'information dans le domaine de l'audition, pollution, gestion de travail-formation des entreprises, la solidarité, santé environnemental....



Appel à tous secteurs

Pour contribution, soutien, partenariat, échanges...

-Depuis 2009, l'Association APSA Akbou, Algérie veille et lance des campagnes de sensibilisation durable à la lutte contre la pollution de l'air routier, nuisances sonores, bruits...

L'Association APSA, mènes des actions et pense toujours à cette culture au service de vivre ensemble.

-le but c'est inculquer au citoyens-enfants cette culture à ne pas polluer l'environnement et de protéger la santé contre les maladies divers...

Rappel, la pollution de l'air routiers et nuisance sonores, bruits à fait des ravages en Algérie.

A titre d'observation en Algérie par ces changements climatiques, l'effet de la croissance démographique, la forte urbanisation, l'évolution socio-économique, les modes de consommation, la production fait augmenter la pollution dans l'air et se répercute sur la santé humain, personnes âgés, enfants, végétal de la terre, de l'eau...

Le changement de climat à fait des choses autrement...

Bien cordialement

.....vous recevez prochainement toujours les nouveautés de nos campagnes, guide...

MOTS FLÉCHÉS N°878

| | | | | | | | | |
|--|--|---------------------|---------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|---|-----------------------------------|--------------------|
| Qualifie une trace sur la peau Extrêmement | | Déviai Grossirai | | Pronom démonstratif Attachée | | Frimas | | Agripper Arides |
| | | | | | | | | |
| Commune française Coussin de dentellière | | | | | | Enduit pour fermer les récipients Soudée | | |
| | | | | | | | Lanthanide Appareil d'amarrage | |
| Moulure Décora | | | | | Organisme Eminence de l'os frontal | | | |
| | | | | Alcool Métal précieux | | | | Fin |
| Langue propre à un individu Adverbe de lieu | | | | | | | | |
| | | | Divinité Adverbe | | | Moyen de transport Solitaire | | |
| Colère Audiences | | | | Propriété Personnage de la bible | | | | Fleur |
| | | | | | | | Ville ancienne Divinité | |
| Mesure chinoise Pronom personnel | | | Alliage Lettre grecque | | | | | Lettre grecque |
| | | | | | | | | |
| | | Volons | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| Protégée par des ronces | | | | | | | Réunion de pays | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Pointe rebrousse Tourelle | A | S | P | E | A | T | U | R | E | E | S | I | S | E | S | E | S | S | S | S |
| Adverbe | A | I | A | I | R | E | S | O | P | E | A | I | S | E | S | E | S | S | S | S |
| Notique Régional | A | L | A | I | R | E | S | O | P | E | A | I | S | E | S | E | S | S | S | S |
| Lettre Plantes | A | L | A | I | R | E | S | O | P | E | A | I | S | E | S | E | S | S | S | S |
| Proverbe Régional Aliments | A | L | A | I | R | E | S | O | P | E | A | I | S | E | S | E | S | S | S | S |
| Chasseur Terme de terris | A | L | A | I | R | E | S | O | P | E | A | I | S | E | S | E | S | S | S | S |
| Terminaison Métal précieux | A | L | A | I | R | E | S | O | P | E | A | I | S | E | S | E | S | S | S | S |
| Corps de cristallin Jeu | A | L | A | I | R | E | S | O | P | E | A | I | S | E | S | E | S | S | S | S |
| Prison personnel Roi | A | L | A | I | R | E | S | O | P | E | A | I | S | E | S | E | S | S | S | S |
| Idol Terre | A | L | A | I | R | E | S | O | P | E | A | I | S | E | S | E | S | S | S | S |
| Assassin libre | A | L | A | I | R | E | S | O | P | E | A | I | S | E | S | E | S | S | S | S |
| Statuaire Fruit | A | L | A | I | R | E | S | O | P | E | A | I | S | E | S | E | S | S | S | S |
| Adjectif | A | L | A | I | R | E | S | O | P | E | A | I | S | E | S | E | S | S | S | S |

Solution N°877



Mathieu Sadourny

Cela fait maintenant plusieurs décennies que les économistes étendent leurs recherches aux multiples dimensions de la vie économique et sociale : criminalité, mariage, éducation... L'économie de la santé s'inscrit dans ce mouvement, comme le montre l'ouvrage de Nathalie Mathieu-Bolh, où la boîte à outils de l'économiste s'applique à un objet que l'on rattacherait a priori davantage à la médecine : l'obésité. En introduction, l'auteur définit l'obésité comme « une accumulation excessive des réserves stockées dans le tissu adipeux » (p. 3). Pour quantifier concrètement l'obésité et construire sa démonstration, elle s'appuie alors sur l'indicateur pris comme référence par la plupart des agences de santé publique, dont l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) : l'indice de masse corporelle (IMC)³. Selon cet indice, qui s'obtient en divisant le poids (en kilogrammes) des individus par leur taille (en mètres) élevée au carré, est obèse tout individu dont l'IMC est supérieur à 30 (entre 25 et 30, l'individu est dit en surpoids).

2Partant de là, le chapitre 1 propose un panorama de « la prévalence de ce problème de santé au niveau mondial » (p. 11). Si la tendance est à une augmentation rapide des personnes obèses au niveau mondial, avec un triplement au cours des quatre dernières décennies, cette tendance se décline différemment au niveau des pays, que ce soit en fonction des territoires (la prévalence de l'obésité est plus forte dans la moitié nord que sud de la France par exemple), du niveau de développement économique ou, à une échelle plus microéconomique, du niveau de revenu des individus (existence d'une courbe de Kuznets de l'obésité soit une relation en cloche entre le revenu par habitant en abscisse et la pré-



La Découverte

valence de l'obésité en ordonnée).

3Les chapitres 2 et 3 montrent ensuite comment les économistes rendent compte de l'obésité. Deux causes y sont mises en avant par l'auteur pour expliquer l'obésité. La première cause correspond à une prise calorique supérieure aux besoins de l'organisme, phénomène économique en ceci qu'il varie selon le revenu des individus et les prix des produits alimentaires.

La seconde cause correspond à une baisse de la dépense calorique, mais ce facteur est moins étudié par la littérature économique, car il est considéré comme secondaire et, de fait, les travaux mentionnés par l'auteur s'intéressent seulement au rôle joué par le développement économique et

par le cycle économique dans les variations de la dépense calorique.

4Les modèles théoriques qui sont évoqués au cours des chapitres 2 et 3 partent du principe que les décisions de consommation alimentaire et d'activité physique relèvent de choix rationnels (ou à rationalité limitée) qui font intervenir plusieurs types de variables : biologiques (caractéristiques individuelles), psychologiques (addiction et stress), sociales (effets de pairs) et informationnelles (accès et traitement de l'information liée aux produits alimentaires). Aux pages 35, 38, 45 et 47, quatre modèles sont ainsi mis en avant à travers des encadrés. Techniques et synthétiques, ces encadrés sont à réserver à un public averti, car certains sym-

Nathalie Mathieu-Bolh, Économie de l'obésité

Nathalie
Mathieu-Bolh
**Économie
de l'obésité**



boles mathématiques et concepts ne sont pas explicités.

5Dans le chapitre 4, Nathalie Mathieu-Bolh s'intéresse aux conséquences économiques de l'obésité. Selon elle, les individus obèses subissent des coûts qui prennent la forme de dépenses de santé plus élevées, ils sont sujets à une moindre productivité, et à des risques de discrimination sur le marché du travail.

Du fait de l'obésité, l'économie nationale supporte également des coûts via de moindres recettes fiscales, des pertes de productivité⁴, ou encore des dépenses supplémentaires pour les régimes publics d'assurance maladie. Ces éléments suggèrent que l'obésité génère à la fois des coûts privés pour les individus obèses (donc des externalités) et des coûts sociaux pour les non-obèses (donc des externalités négatives)⁵. L'existence de tels coûts constitue alors un motif d'intervention pour les pouvoirs publics.

6Le chapitre 5 est par conséquent dédié à trois instruments de politiques publiques qui visent à prévenir l'obésité. Le premier concerne les taxes nutritionnelles qui s'appliquent aux boissons sucrées et aux produits à fort contenu énergétique et faible contenu nutritionnel afin de « limiter la consommation de malbouffe » (p. 87).

Le second concerne les programmes d'aide alimentaire ciblés sur certaines catégories de ménages : ces programmes augmentent-ils la prise de poids des individus ou permettent-ils d'accéder à des aliments moins caloriques ? Enfin, le troisième concerne les nudges, c'est-à-dire les dispositifs (comme l'étiquetage du contenu calorique des produits par exemple) visant à influencer les choix dans l'intérêt des individus eux-mêmes⁶. Il est toutefois dommage que ne soit pas discuté le rôle des politiques commerciales en matière de prévention de l'obésité⁷. En effet, dans la mesure où une partie

de la « malbouffe » (responsable de l'augmentation de l'obésité) est importée, il pourrait être justifié (pour des raisons de santé publique) de mettre en place des barrières (tarifaires ou non) pour encourager l'importation de produits sains et décourager l'importation de « malbouffe » ou d'intrants qui servent à la produire.

7Économie de l'obésité offre une illustration frappante de la manière dont on peut approcher de nouveaux objets avec les outils de la microéconomie. Partant de données générales, l'auteur explique comment nos choix individuels peuvent nous mener au surpoids voire à l'obésité⁸. Le recours à la modélisation microéconomique et à ses concepts constitue alors un point de passage obligé, tout comme la confrontation à des données empiriques, afin de voir si elles valident ou non les conclusions des modèles. En dernier lieu, l'auteur évalue les conséquences de l'obésité aux niveaux individuel et collectif pour déterminer dans quelle mesure une intervention publique se justifie.

8Cette synthèse de la littérature économique portant sur l'obésité appelle trois observations finales de notre part. Tout d'abord, peut-être que cette question n'a pas encore été pleinement analysée par les économistes, mais il est dommage qu'il faille attendre la conclusion pour que l'inaction des politiques publiques soit reliée aux campagnes (marketing ou non) mensongères et au lobbying agressif de certains secteurs de l'industrie agro-alimentaire⁹. Ensuite, si l'introduction et la conclusion des chapitres aident le lecteur à se repérer, on peut regretter que la présentation des travaux empiriques tende à juxtaposer les références sans forcément expliciter leurs liens entre elles ou avec le chapitre. Enfin, l'ouvrage donne envie de mettre en regard ce que l'économie nous apprend de l'obésité avec ce que la sociologie¹⁰ ou l'histoire¹¹ nous enseignent à son sujet¹².

ECO TIMES

Quotidien Algérien de l'Économie

Édité par SARL SALYA.COM, au capital social de 1.000.000,00 DA

Agrément n° : 63/20

ISSN : 2716-8476

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Lyazid KHABER

Mobile : 0661.23.86.86

E-mail : d.publication@ecotimesdz.com

REDACTION

E-mail : redaction@ecotimesdz.com

DIRECTION

E-mail : administration@ecotimesdz.com

SERVICE COMMERCIAL & PUBLICITE

E-mail : sce.publicite@ecotimesdz.com

PUBLICITE

«Pour votre Publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de communication, d'Édition et de Publicité»

Agence ANEP 01, Avenue Pasteur -Alger.

Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42

Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 /

020.05.13.77

E-mail : agence.regie@anep.com.dz

programmation.regie@anep.com.dz

agence.oran@anep.com.dz

agence.annaba@anep.com.dz

agence.ouargla@anep.com.dz

agence.constantine@anep.com.dz

IMPRESSION

Société d'impression d'Alger (SIA)

Zone industrielle -Alia Bab Ezzouar - Alger

DISTRIBUTION

Media distribution

Quotidien édité par la SARL
SALYA.COM

Salya.com
COMMUNICATION ÉDITION & PUBLICITÉ

Maison de la Presse Tahar

Djaout, B n° 16 - 01, Rue Bachir

Attar - Place du 1er mai - Alger

RC : 16/00-1043189 B16 / NIS : 0

001616104318909 / NIS : 0

016 1621 02067 56 / N° d'article :

16214101662 / RIB : 038 01602

0011419001 24 / Salam Bank

Agence de Bab Ezzouar - Alger

Email : salyacomdz@gmail.com

/ Site Web : www.salya-dz.com

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONAL

WILAYA DE BORDJ BOU ARRERIDJ DIRECTION DE L'EDUCATION
Adresse : Cité administratif (Ex DOUAR EL SOUK) BORDJ BOU ARRERIDJ
Matricule fiscal N°: 098534019089309

AVIS D'ATTRIBUTION
PROVISOIRE

Conformément aux dispositions des articles 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégués de service public. La direction de l'éducation de bordj bou arreridj, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° : 02/2024 du projet : équipement d'une école primaire type D a cite mahmouche Cne de Bordj Bou Arreridj, qu'à l'issue de l'évaluation des offres, les lots est attribué provisoirement selon tableau ci joint :

| N° Des lots | Désignation des lots | Soumissionnaire Retenue provisoirement | N° Identité Fiscale | Délais | Note Technique | Montant Soumission | Montant Corrigé | observation |
|-------------|---|--|---------------------|--------|----------------|--------------------|-----------------|--------------------|
| 01 | Equipement scolaire | SARL TRANSFIL | 098934019045219 | 30 jrs | 77.70 P | 5.983.915.00DA | 5.983.915.00 DA | Offre moins disant |
| 02 | Equipements administratif et Informatique | Djeddi ibrahim | 196934020016635 | 30 jrs | 75.50 P | 4.199.510.00DA | 4.199.510.00D A | Offre moins disant |
| 03 | Equipement anti incendie | Elsi protection issam ben moussa | 001334019002847 | 05 jrs | 77.00 P | 135.660.00DA | 135.660.00DA | Offre unique |
| 04 | Equipements de sport | SAID ADEL | 197928010311928 | 01 jr | 75.45 P | 1.791.307.00 DA | 1.791.307.00 DA | Offre unique |
| 05 | Equipements de cantine | MAGOURA TAKIDINE | 199228040020342 | 01 jr | 70.51 P | 5.901.329.00DA | 5.901.329.00D A | Offre moins disant |

Conformément, aux dispositions des articles 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégués de service public, tous soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre d'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES, peut introduire un recours, dans un délai de dix(10) jours à compter de la première publication du présent avis d'attribution provisoire, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, le délai de recours est prorogé au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires non retenues et qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de la direction de l'éducation de bordj Bou Arreridj (Service de programmation et de suivi.) au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire.

Eco Times du 03/06/2024

Anep N° 2416 018 526

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BATNA
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
NIF : 05714708178

DEUXIEME AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES APRES L'INFRUCTUOSITE N° 30 /24
Deuxième avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales après l'infiructuosité est lancé en vue de :
OPERATION : SUIVI ET REALISATION DE 2000 PLACES PEDAGOGIQUES A BARIKA.
PROJET : REALISATION DE 2000 PLACES PEDAGOGIQUES A BARIKA.
LOT N°12 : VRD -ACHEVEMENT-

Les entreprises qualifiées en :

| Lot | Spécialité |
|----------|--|
| LOT N°12 | -TRAVAUX DE BATIMENT OU TRAVAUX PUBLICS ACTIVITE PRINCIPALE CATEGORIE 04 (quatre) ET PLUS -Ayant réalisés UN projet de même nature (travaux de VRD) pour les 3 dernières années -2021-2022-2023 justifié par une attestation d'excusions (service contractant public) délivrées par le maître de l'ouvrage public portant l'objet du marché le montant et la date de la réception des travaux -La moyenne des bilans de l'entreprise pour les 3 dernières années -2021-2022-2023 est égale ou supérieure à 30 000 000.00 da justifié par les bilans de l'entreprise visés par le comptable agréé et le services les impôts ou attestation de chiffre d'affaire visé par le services des impôts c20 |

Les entreprises intéressées, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction des équipements publics (DEP) de la wilaya de Batna Sis la nouvelle cité administrative de la verdure Batna. Tel 033 81 38 11. Les soumissionnaires prépareront trois (03) enveloppes, la première enveloppe L1 est destinée à Dossier de candidature.

La deuxième enveloppe L2 est destinée à l'offre technique la troisième enveloppe L3 ; destinée à l'offre Financière. Chaque offre est insérée dans une enveloppe fermée et cachetée. Indiquant la référence de l'entreprise et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « candidature » « technique » ou « financières » selon le cas Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - appel d'offres n° 30 /24 l'objet de l'appel d'offres ».

OPERATION : SUIVI ET REALISATION DE 2000 PLACES PEDAGOGIQUES A BARIKA.
PROJET : REALISATION DE 2000 PLACES PEDAGOGIQUES A BARIKA.

L'Enveloppe L4 sous pli cacheté sera adressée à Monsieur le directeur des Equipements Publics de la wilaya de Batna cité administrative la verdure Batna.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE:

- 01- Une copie du certificat de qualification et classification professionnelles
- 02- La déclaration de candidature dûment remplie et signée et daté par le soumissionnaire.
- 03- La déclaration de probité dûment remplie et signée et daté par le soumissionnaire
- 04- mise à jour extrait de portant la mention « non inscrit au fichier national des fraudeurs » (épuré ou calendrier) ne dépasse pas 03 mois et en cours de validité le jour de l'ouverture
- 05- statut de l'entreprise ou les modifications
- 06- copie du Registre de commerce électronique.
- 07- copie du Récépissé de dépôts des cotisations sociales 2022
- 08- Les bilans de l'entreprise pour les 03 dernières années 2021-2022-2023 visés par le comptable et le services les impôts ou attestation de chiffre d'affaire visé par le services les impôts c20
- 09- Planning prévisionnel des travaux et délai d'exécution dûment remplie et signée et daté par le soumissionnaire
- 10- Mise à jour CNAS+ CASNOS+ CACOBATPH en cours de validité
- 11- Les photocopies des cartes grises + les assurances +contrôle technique pour toutes les types des camions :camion routiers +semi-remorques ou remorques -camion à benne-camion malaxeur-camion-citerne-camion grue ou grue mobile Jca doivent être obligatoirement fournies pour le matériel roulant -Pour le matériel non roulant l'entreprise doit présenter un P.V commissaire aux comptes de l'année en cours.
- 12- Mise à jour CNAS + affiliation CNAS au cours des six dernier mois +les diplômes
- 13- Les références professionnelles justifiées par des Attestations de bonne exécution et délivré par le maître de l'ouvrage public

CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE

- 01- Une déclaration à souscrire dûment remplie et signée et daté par le soumissionnaire
- 02- le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- 08- mémoire technique dûment remplie et signée et daté par le soumissionnaire

CONTENU DE L'OFFRE FINANCIERE:

- 01- La lettre de soumission dûment remplie et signée et daté par le soumissionnaire.
 - 02- Le bordereau des prix unitaires (BPU) dûment remplie et signée et daté par le soumissionnaire
 - 03- Le détail quantitatif et estimatif (DQE) dûment remplie et signée et daté par le soumissionnaire
- Les soumissionnaires doivent déposer leur offre le 15^{ème} jour à partir de la première parution de l'avis d'appel d'offre sur les quotidiens nationaux ou le BOMOP, A partir de 8h jusqu'à l'heure de l'ouverture.
- L'ouverture des plis des offres candidature, techniques et financières se fera le jour même correspondant la date de dépôt des offres, en séance publique à 11h00 ou siège de la DEP cité administrative la verdure Batna et en présence des soumissionnaires désireux d'y assister.
- Au cas où le jour de dépôt des offres coïnciderait avec une journée fériée ou de repos légal, il se fera le premier jour ouvrable qui suit à la même heure. Toute offre parvenu en retard ou non conforme à la réglementation ne sera pas prise en considération.
- La durée de validité des offres est fixée à (90+15) jour à partir de la date d'ouverture des plis

Eco Times du 03/06/2024

Anep N° 2416 018 574

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BISKRA

DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
N° FISCALE : 40801600007045

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret Présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégués de service public, Le Directeur de la santé et de la population de la Wilaya de Biskra informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 06/2024 Publié en date du 18/03/2024 au quotidien national "الشاهد" en arabe et au quotidien national "Eco Times" en français, relatif à l'opération : **Acquisition d'équipements collectifs pour les établissements sanitaires (W/Biskra).** **Projet : Acquisition d'équipements collectifs pour les établissements sanitaires (W/Biskra),** et ce après la réunion de la commission d'ouverture et d'évaluation des offres en date du 10/05/2024, l'attribution provisoire sera comme suit :

| Projet | Le soumissionnaire | Délai | Montant en TTC (DA) Avant la correction | Montant en TTC (DA) Après la correction | Note Tech/100 | Observation |
|--|----------------------|----------|---|---|---------------|---|
| Acquisition d'équipements collectifs pour les établissements sanitaires (W/Biskra) | EURL MAGIE MED ALGER | 10 jours | 29 250 200.00 | 29 250 200.00 | 73 | Offre économiquement la plus avantageuse (moins disant) |

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret Présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés Publics et des délégués de service public, les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de nos services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, Le soumissionnaire peut introduire un recours dans les 10 (dix) jours à compter de la date de la première publication de l'avis d'attribution provisoire, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public, la presse ou le portail des marchés publics.

Eco Times du 03/06/2024

Anep N° 2416 018 493

Pour vos petites annonces

Faire-part, félicitations, condoléances, pensées...

Ou encore

Si vous êtes particulier, notaire, huissier ou commissaire aux comptes

Pour toutes vos annonces légales

Certificat de possession, création de société, perdu-trouvé, enquêtes de commodo incommodo...

Le Quotidien 

Vous offre un espace idéal pour toutes vos insertions à des tarifs concurrentiels.

Adressez-vous à notre service commercial et de publicité :
Maison de la Presse Tahar Djaout, B n° 16 - 01, Rue Bachir Attar - Place du 1^{er} mai - Alger
Tel / Fax : 023.94.88.57 / Mobile : 0661.23.86.86
Email : sce.publicite@ecotimesdz.com

NB : les avis de décès sont publiés gratuitement



Salya.com
COMMUNICATION EDITION & PUBLICITÉ



WWW.SALYA-DZ.COM

**AVEC NOUS
VOUS ÊTES
LES
MEILLEURS**

*Notre art
Votre chef-d'œuvre*

**NOTRE MÉTIER : FAIRE DE
VOTRE PARTICIPATION AUX
FOIRES & EXPOSITIONS, UNE
GRANDE RÉUSSITE**

Nous nous occupons de :

- La Fabrication de stand pour foires et expositions ;
- L'Aménagement de stands sur mesure, location de mobilier, montage et installation ;
- La Réalisation de vos différents supports de communication (print, virtuels, audio-visuel) ;
- Relations presse et publicité ;

**POUR NOUS CONTACTER ET DEMANDER UN DEVIS
APPELEZ SIMPLEMENT LE 0661.23.86.86**

EMAIL: SALYACODZ@GMAIL.COM